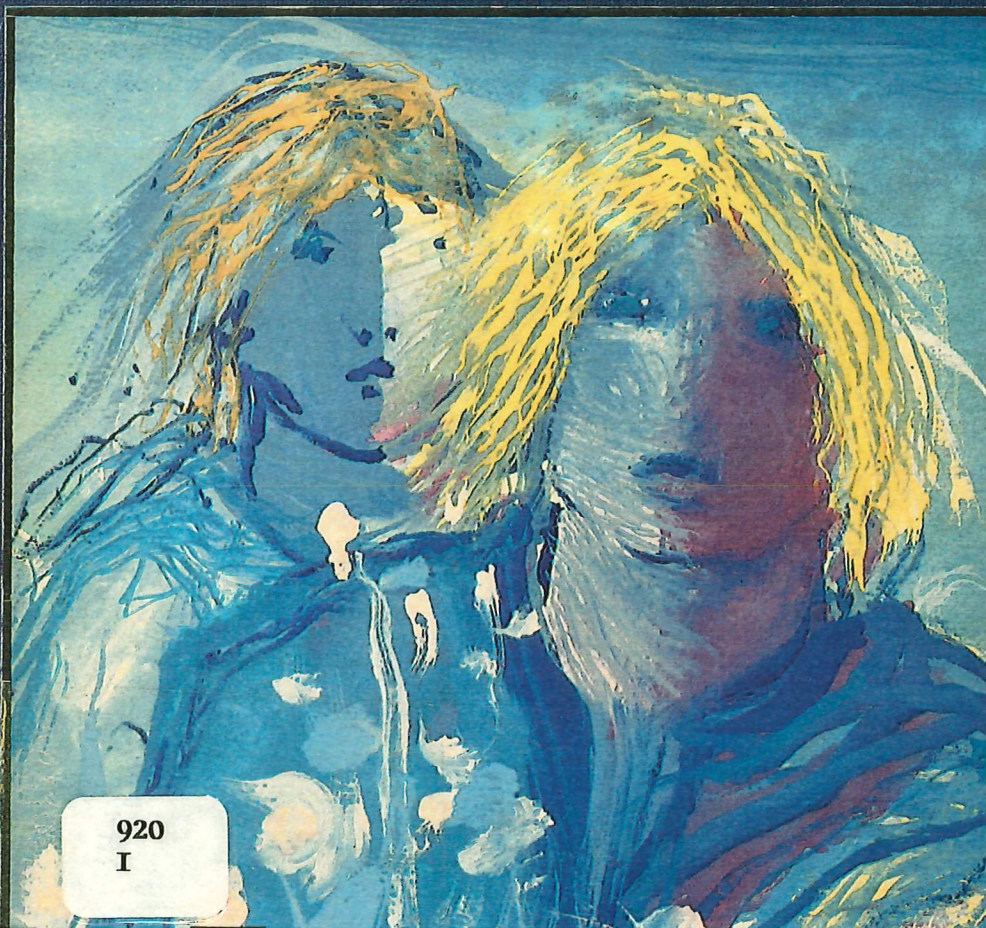


L'INSTITUT LA CHESNAIE

1961 - 1986



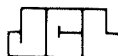
920
I

L'Institut
la Chesnaie
(1961-1986)

Cet ouvrage a été publié dans le cadre des fêtes
entourant le 25^e anniversaire de
L'INSTITUT LA CHESNAIE INC.
de Roberval.

L'Institut la Chesnaie

(1961-1986)



Les Editions JCL inc.

EDITEUR
LES EDITIONS JCL INC
Saint-Nazaire (Qc)
GOW 2VO
Tél.: (418) 481-2702

MAQUETTE DE LA COUVERTURE
Oeuvre de GILLES JOBIN intitulée:
«L'ami de ma solitude»
1983

DISTRIBUTEUR OFFICIEL
INSTITUT LA CHESNAIE INC.
254, boul. Sauvé
Roberval, (Qc)
G8H 1A7
Tél.: (418) 275-2541

TOUS DROITS RESERVES
© LES EDITIONS JCL INC.
Ottawa, 1986

DEPOTS LEGAUX
2^e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN
2-920176-30-7

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS
AVANT-PROPOS
INTRODUCTION

Partie I

L'EPOQUE HEROIQUE

Naissance du projet et premier site (1950-51)
Extension et deuxième site (1959)
Construction et ouverture (1960-61)
Escalade (1961-63)
Sauvetage et relance (1963-65)

Partie II

LE RETRANCHEMENT

Mouvements de la clientèle et
série de revers (1965-69)
Spécialisation (1970-75)

Partie III

L'ECLATEMENT

Corde raide (1976-77)
Lien définitif avec la population et
complémentarité régionale (1978-85)

BIBLIOGRAPHIE
LISTE DES ADMINISTRATEURS
MEMBRES DE LA CORPORATION

REMERCIEMENTS

Des remerciements spéciaux sont adressés ici à l'auteur de cette recherche, Monsieur Bernard Bouchard, qui n'a ménagé ni son temps ni son talent pour faire de cet historique un survol intéressant des vingt-cinq dernières années.

Egalement, nous voulons féliciter et remercier chaque membre du Sous-comité de l'historique pour son travail de collaboration afin de faire de ce vingt-cinquième anniversaire, une réussite sur tous les plans.

MEMBRES DU SOUS-COMITE HISTORIQUE

M. ADRIEN PLANTE, prés.

M.Ovila BERUBE

M. Armand DUPERRE

M. Yvon LAPOINTE

M. Jean-Roch PELLICELLI

AVANT-PROPOS

Dans le cadre du 25^e anniversaire de l'Institut la Chesnaie inc., la direction a jugé nécessaire de faire connaître les différentes péripéties de son histoire afin d'être mieux connu dans son environnement et par les lecteurs du Québec intéressés par le contenu de ce volume.

Pour y parvenir, un chercheur a oeuvré pendant six mois, à l'intérieur d'un projet financé à même l'usufruit du capital que détient en fiducie la corporation. Il a fait sa recherche à partir des nombreux documents mis à sa disposition par l'Institut. Un manuscrit de cent cinquante pages a été produit et confié par la suite à un sous-comité de l'historique dont les membres ont fait l'analyse critique et auquel ils ont apporté des modifications jugées nécessaires avec la collaboration de l'éditeur.

L'Institut la Chesnaie inc., a connu le jour dans un contexte socio-politique difficile. Son fondateur, le Dr André Beauchesne a dû apporter plusieurs modifications dans son projet initialement conçu. Son courage, sa tenacité et sa foi en l'oeuvre rêvée lui ont permis d'en concrétiser une partie. Cependant, plusieurs problèmes l'ont obligé à céder sa place en 1963 à une corporation formée de nouveaux membres dont le président est encore en poste, en la personne du Dr Adrien Plante. réadaptation de ses bénéficiaires.

Pour mettre en application les principes de l'auto-suffisance régionale prônée par le ministère des Affaires sociales et la complémentarité inter-établissements fortement encouragée par le CRSSS et suite aux recommandations du rapport

BATSHAW, l'Institut la Chesnaie inc., a fait oeuvre de pionnier au Québec, en 1978, en convertissant une bonne partie de ses services internes en ressources alternatives. C'est alors que furent mis sur pied le réseau de foyers de groupe dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau et le service de la rééducation en milieu ouvert. Cette gamme de services à permis d'augmenter considérablement le nombre de bénéficiaires et de leur apporter une aide beaucoup mieux adaptée à leurs besoins (environ quatre cents (400) par année).

Avec tous les changemnets que connaît la société québécoises, l'Institut la Chesnaie inc., remet continuellement en question ses services et programmes et les adapte aux besoins du temps, ce qui justifie, non seulement sa raison d'être, mais son expansion éventuelle.

Si l'Institut la Chesnaie inc., a pu se maintenir, grandir et s'adapter aux changements continus, c'est grâce à la précieuse collaboration des nombreux bénévoles tant de la Corporation que du Conseil d'administration, ainsi que du personnel-cadre et salarié à qui je rends un hommage bien mérité.

Clément Cauchon
Directeur général

HOMMAGES AU FONDATEUR



DR ANDRE BEAUCHESNE

INTRODUCTION

Quinze mars 1963, le docteur André Beauchesne, président de l'Institut La Chesnaie inc., remet sa démission. André Beauchesne, a été le fondateur des instituts St-André inc. et St-Michel La Chesnaie inc.; c'était son projet... et celui de Paul Sauvé.

Désormais, ce sera la tutelle déguisée: crise financière, administrative et d'orientation, oblige. À peine né, ce centre d'accueil pour jeunes en difficulté vit sa première menace de fermeture.

Un an pour se fixer en secret (1959), trois ans pour se construire et fonctionner en embuscade (1960-61-62), opérations sous le sceau de la confiance, esprit de clocher, luttes de pouvoir, embûches... En chantier, l'oeuvre n'a pas le temps ni les moyens de se définir. La population le fera à sa place. Le lien qu'elle établit entre la «butte» de la Chesnaie et le quartier Beauchesne dégage encore des impressions diverses. L'entrée sud de Roberval est à jamais imprégnée du passage québécois de 1959 à 1960.

Celui que l'on qualifiait à la fois de brillant, éloquent, directif et difficile d'accès, celui qui s'était préparé soigneusement à la réadaptation et la pédagogie tout en se perfectionnant en médecine, le bâtisseur de La Chesnaie en un mot, se rendait en silence.

Nous n'avons pas la prétention que ce survol historique apporte toutes les réponses aux questions que peut soulever un tel projet. Cependant, nous avons cru pertinent, de rappeler d'une façon sommaire les faits tels qu'ils nous sont apparus à travers les archives, les procès-verbaux, les coupures de presse et les rapports divers au cours de ces vingt-cinq ans.

Puisse notre plume nous guider dans l'objectivité de ce retour dans le passé et notre bonne volonté suppléer pour les manques méthodologiques d'un tel écrit.

L'auteur

Partie I

L'EPOQUE HEROIQUE

NAISSANCE DU PROJET ET PREMIER SITE

(1950-58)

Le contexte

Il faut remonter au début des années 50, alors que le gouvernement québécois ouvre un réseau de onze régions sanatoriales pour contrer l'épidémie de tuberculose.

Ses représentants se rendent à l'université Laval recruter des volontaires parmi les étudiants en médecine. Ils sont une vingtaine à s'engager dans ce programme de longue haleine, dont André Beauchesne, originaire de Lotbinière.

Au sanatorium St-Michel de Roberval, il est vite saisi des problèmes de réadaptation et de réorientation qu'éprouvent beaucoup de patients après plusieurs mois et même quelques années en établissement. Il poursuit des études sur la réadaptation, l'enseignement spécialisé, l'orientation scolaire et professionnelle, la physique médicale, la physiatrie, l'électro-radiologie, la réadaptation médicale, la physiothérapie, en même temps qu'en pneumologie, cardiologie et tuberculose.

Le Centre de réadaptation du sanatorium St-Michel de Roberval est définitivement installé en 1955-56.

Beauchesne devient le surintendant pour Roberval et la région sanatoriale, au départ du docteur Michaud. De grandes choses seront réalisées au Centre de réadaptation et plusieurs patients, même à un âge avancé, pourront y compléter des études et faire carrière par la suite.

L'invité des célébrations de Noël 56, Mgr Marius Paré, Evêque auxiliaire du diocèse de Chicoutimi, visite les lieux et confie au docteur sa grande préoccupation pour les jeunes de onze et douze ans que l'orphelinat de Chicoutimi doit laisser partir et qui se retrouvent sans autres ressources régionales. Le directeur du sanatorium est lui-même soucieux du sort des enfants dont les parents sont retenus à l'intérieur.

Mgr Paré découvre à Roberval un intérêt et un début d'expertise dans le domaine de la réadaptation. De plus, Roberval est une petite ville éloignée des centres urbains, donc idéale pour la clientèle envisagée et le travail à faire.

Le projet prend naissance

Un défi de plus dans le cheminement du docteur; tout en continuant ses tournées régulières dans les diverses cliniques régionales de dépistage de la tuberculose, il élabore et planifie un projet initial avec l'approbation apparente de sous-ministres à la Santé, à la Jeunesse et au Bien-Etre social.

Motivation de départ: «répondre aux besoins

immédiats de protection des jeunes, formation de l'enfance dite exceptionnelle, réadaptation de divers types de jeunes handicapés.»

Le premier point: protection (aujourd'hui accueil), a trait aux délinquants, orphelins, jeunes en difficulté, et identifie la priorité régionale. Le terme formation comprend l'enseignement académique, correctif et spécialisé, et s'applique surtout aux retardés pédagogiques. Ce deuxième élément débutera en 1961. L'expression réadaptation, enfin, est toujours d'actualité et implique à ce moment les déficients ou sous-doués éducatibles en priorité.

Quant au projet physique qu'on envisage comme le prolongement du Centre de réadaptation du sanatorium, doté, toutefois, d'une administration autonome, il se présente en pavillons séparés. Edifices modestes, protégés partiellement contre le feu, faciles de construction et devant éventuellement constituer un ensemble à l'allure de résidences unifamiliales facilement adaptables aux divers besoins éventuels de la future clientèle. Les plans sont produits bénévolement par l'architecte Paul-Marie Côté, du bureau Desgagné et Côté de Chicoutimi. L'emplacement est prévu entre le boulevard Marcotte et le lac Saint-Jean, au prolongement des terrains de l'Hôpital.

En attendant les approbations officielles on se porte acquéreur des premiers terrains, entre la voie ferrée et le lac, le 19 septembre 58, pour la somme de

15 000 \$ et le 7 octobre 58 pour la somme de 12 000\$.

Puis viennent les premiers documents officiels: obtention des chartes pour l'Institut St-Michel, le 14 novembre 1958, et pour l'Institut St-André le 12 décembre 1958. Lettre d'approbation du projet par Mgr Paré au nom de Mgr Mélançon le 8 octobre 1958, adressée au docteur Beauchesne, et lettre de recommandation au ministre du Bien-Etre social, Paul Sauvé, le 11 décembre 1958.

D'après le fondateur, ce tout premier projet devait se réaliser de façon imperceptible, et dans la quasi-confidentialité, sous la forme d'un projet résidentiel sans plus.

On peut s'aventurer à évoquer plusieurs raisons, lesquelles devaient, elles aussi, militer en faveur du deuxième projet. La plus évidente est celle mentionnée dans des lettres officielles et sous-entendant que l'institution ne peut être subventionnée si elle n'est pas reconnue officiellement «institution d'assistance publique» par le Parlement.

On peut y voir de plus, le souci d'éviter la surenchère des terrains, d'impliquer le moins de gens possible pour ne pas attirer les convoitises puisqu'il y a déjà une somme de 250 000 \$ promise pour la construction. C'est ainsi, comme nous le verrons dans la correspondance d'automne 59, que le Premier ministre Paul Sauvé décidera de l'annoncer lui-même officiellement...

Mais il ne faut surtout pas sous-estimer l'esprit de clocher qui battait son plein dans la région à cette époque et qui suscitera les pires difficultés au projet.

L'assentiment de l'Evêché

Là où le secret ne peut s'appliquer à l'époque, c'est à l'Evêché de Chicoutimi. D'après les lettres d'approbation, il semble évident que c'est Mgr Paré qui encourage le projet. Tout ce que Mgr Mélançon, la première autorité, semble dire, c'est: «essayez-vous!»

Ce dernier est de Chicoutimi de même que sa «vieil-le garde à l'Evêché» dont son secrétaire est directeur du Service Social de l'Enfance, qui deviendra Service Social diocésain quelques années plus tard. Cet organisme est l'ancêtre du Centre des Services Sociaux (CSS) et contrôle toute la clientèle régionale en ce qui a trait à l'assistance sociale.

Pour tous ces gens, Mgr Paré est un «étrange» (terme employé à l'époque pour désigner un étranger). Il a été parachuté d'une autre région et cela, ils ne semblent pas l'avoir accepté.

St-Michel vs St-Georges

Tout indique qu'en 1959, alors que la mise en place définitive tâtilonne pour le choix de Roberval, les partenaires de Marius Paré s'affaireront à concevoir l'Institut St-Georges à Chicoutimi. S'ensuivront vingt-

deux années de coexistence difficile, de chevauchement de clientèle, d'ambiguïté, de concurrence insécurisante. Vingt-deux ans d'énergie dépensée dans une recherche de complémentarité.

Tôt cette année-là, le docteur Beauchesne part à la recherche d'un aumônier en repos, recommandé par Mgr Paré. Le prêtre accepte de mettre fin à sa convalescence pour assurer la direction spirituelle des futurs instituts de Roberval. Dernière technicalité: il faut que Mgr Mélançon approuve la nomination. Ce dernier le nomme alors vicaire d'une paroisse...

Les Pères maristes

Après discussion avec Monseigneur Paré, monsieur Beauchesne pense aux Pères maristes, chez qui il a étudié auparavant. La première entente avec eux date du 5 mars 1959.

Mgr Georges Mélançon donne son assentiment... à la venue des Pères maristes dans la région à condition cependant que les neuf pères prévus constituent d'abord et avant tout l'effectif de base, quasi miraculeux, pour l'Institut St-Georges! S'il y en avait d'autres de disponibles pour le futur établissement de Roberval, ils auraient sa bénédiction!

Deux années de pourparlers entre le docteur Beauchesne et les Maristes suivront. Une communauté de six est préférable afin de ne pas laisser un père

isolé à Roberval. Donc, il faut pouvoir déménager les classes de Belles-Lettres, Rhétorique, Philo I et Philo II sur le complexe de La Chesnaie; les Clercs de Saint-Viateur du Collège Notre-Dame de Roberval consentent à laisser aller ces niveaux du classique pour se concentrer uniquement sur les quatre premiers niveaux soit: Eléments latins, Syntaxe, Méthode, et Versification. L'entente est conclue, le champ est libre!

La façade résidentielle que l'on accole au projet sous l'obsession du secret effarouche la ville de Roberval, elle qui n'a jamais voulu mettre en valeur cet ancien marécage près du lac. Elle réserve ses projets de développement domiciliaire à une autre partie du territoire.

Difficultés à implanter les servitudes municipales, installation de la sortie d'égoût de la ville dans ce secteur, approbation par le Conseil de Ville de la fourniture de ces services à condition que le CNR accepte de forer le passage des tuyaux d'aqueduc sous la voie ferrée: voilà dix ans que les résidents de quelques rues attendent cette autorisation. Le docteur l'obtient dès le lendemain.



Photo: Bilodeau Photo (1962)

Les Pères maristes reçoivent Mgr Marius PARE.

Assis de g. à dr.:

Mgr Paul-Emile COTE, Père Louis-Philippe
 PARENT, Mgr Marius PARE, Père Joseph-Omer
 DUMONT, Père PICARD.

Debout de g. à dr.:

Père..., Père SOUCY, Père MOREAU

EXTENSION ET DEUXIEME SITE

(1959)

Cette réussite allait le dégager personnellement de l'impasse puisqu'au printemps de 1959, bien qu'on ne possède aucun document pouvant l'affirmer catégoriquement, il semble que le projet prenne une envergure considérable sous l'impulsion des conseillers des divers ministères impliqués (Famille et Bien-Etre social, Santé, Travail, Jeunesse, Instruction publique). Il existe donc une volonté politique de développer la région défavorisée de Roberval. On vient inspecter sur place et, après discussions et études, on envisage maintenant un campus régional pouvant répondre à tous les besoins des jeunes et sur lequel se grefferont des institutions adjacentes devant desservir prioritairement le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord. Cette dernière région sera longtemps dépourvue de ressources spécialisées en réadaptation. Plus tard, on donnera l'ordre formel de recevoir les jeunes de tous les Services Sociaux diocésains de centres non organisés.

Il est plus difficile en région éloignée de trouver tous les spécialistes à moins d'être un centre important regroupant les divers services. C'est sans doute la raison du choix des autorités du ministère à ce moment-là. On en fait donc un projet pilote pour le Québec sous la formule «village de jeunes», un campus qui s'autosuffit.

Le voisinage des enfants normaux et des inadaptés mentaux éducatibles relevant de deux institutions différentes est projeté sur un barème approximatif de cinq ans à titre d'expérience, pour fins d'économie et dans le but de bénéficier au maximum d'un personnel qualifié. Par ce procédé, on pense également favoriser une réadaptation plus rapide.

Formation du personnel spécialisé

Il est décidé d'établir un secteur particulier pour les années supérieures pouvant servir tant à la formation de personnel spécialisé qu'à la formation générale des élèves confiés à l'Institut St-Michel, qui serviront également de moniteurs.

Sur cet aspect de la formation de personnel spécialisé, les autorités mettent toutes les chances de leur côté puisqu'on en est aux premiers balbutiements dans ce domaine, au niveau de la Province. Le problème de recrutement s'avèrera effectivement une difficulté majeure durant de nombreuses années.

L'entente avec les Maristes sera donc un acquis important. De même que la collaboration des autorités universitaires qui élaboreront un programme de formation pour les professeurs.

Dans sa lettre du 21 avril 59, l'Ecole de Pédagogie et d'Orientation de l'Université Laval, qui dispense depuis septembre 58 un cours spécial en vue de la

formation d'instituteurs spécialisés dans l'enseignement aux déficients mentaux, accepte de recevoir des étudiants-professeurs de La Chesnaie dès l'été. La concrétisation se fera à partir de l'été 61.

Son psychologue sera d'ailleurs le premier collaborateur des instituts, à compter de septembre 60. Sa lettre d'acceptation pour un travail à temps partiel de psychodiagnostic et de psychologie clinique remonte au 22 juin 59.

Le directeur du Centre de réadaptation du sanatorium St-Michel, Majella Webster, s'engage le 12 juin 59 à effectuer le travail de supervision de l'orientation scolaire et professionnelle.

En juin 62, l'université Laval donnera son accord à un cours de formation au Bacc. ès Arts donné par les Maristes, de Belles-Lettres à Philo II, avec crédits reconnus par cette université.

Les lieux physiques

L'élargissement du projet nécessitant plus d'espace, M. Almas Gagné, conseiller technique et secrétaire au ministère du Bien-Etre social, de même que les sous-ministres Landry et Dostie, demandent de liquider les terrains acquis antérieurement et de se transporter en haut de la côte, sur les lots n^{os} 35, 36 et 37. Du boulevard Marcotte jusqu'au premier rang, de quoi effectivement loger tout un village! Les premiers terrains ayant été

achetés initialement par des intérêts privés et sous une responsabilité privée, il est décidé de s'en départir de la même façon.

M. Gagné demande aussi la production d'esquisses de plans d'édifices autour d'un rond-point schématisé où s'y trouvent projetés quatorze résidences, une cafétéria, une chapelle, un gymnase et une série d'autres constructions requises. Ces esquisses sont à nouveau fournies bénévolement par Paul-Marie Côté, le 23 avril 1959.

On y propose, entre autres, un passage couvert réunissant les résidences par l'avant; mais, sur le projet final et accepté, ce passage sera situé à l'arrière des édifices.

Cette deuxième série de plans ne sera pas, non plus, retenue. C'est néanmoins un départ nécessaire pour tous les préparatifs qui suivront. Il faut alors entreprendre l'arpentage et l'étude de la configuration des terrains, travail confiés aux bureaux de Lemieux et Amyot d'Alma. Les plans d'arpentage sont produits le 24 novembre 59 avec projection des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égoût à entreprendre avant la construction.

Afin que la Ville accepte de défrayer le coût de ces futurs travaux, des démarches sont entamées pour l'annexion de ce territoire à celui de la cité de Roberval. Cette nécessité sera concrétisée dans les plans du 14 novembre 1960 de l'arpenteur-géomètre

Marcel Leblanc de Roberval, pavant ainsi le chemin à cette résolution du Conseil de Ville du 28 novembre 1960 promettant d'achever ces travaux, qu'avait amorcés, d'ailleurs, à la de fin l'année 1959, le contracteur Osée Dallaire de Roberval. Trois soumissions d'entrepreneurs avaient alors été ouvertes publiquement devant les membres du Conseil de Ville et le contrat fut accordé au plus bas soumissionnaire par le ministère concerné.

Les premiers plans de subdivision cadastrale seront acceptés le 13 mai 1960 par la municipalité, le ministère des Terres et Forêts et le ministère des Affaires municipales.

Le 6 octobre 1959, le sous-ministre Fernand Dostie, après approbation du ministre du Bien-Etre social et plus tard, du Premier ministre, Paul Sauvé, accorde un octroi initial de 250 000 \$, destiné à la construction des Instituts La Chesnaie.

Cette lettre ainsi que celle du 21 octobre illustrent assez bien les buts, orientations, modalités et interventions du moment, de même qu'elles confirment l'intérêt et l'attention que Paul Sauvé manifeste à ce projet. Celui-ci en assure la progression et envisage avec ses sous-ministres d'y consacrer un montant global de 1 750 000 \$ réparti en trois versements.

Paul Sauvé, Premier ministre cent jours, mourra le 2 janvier 1960.

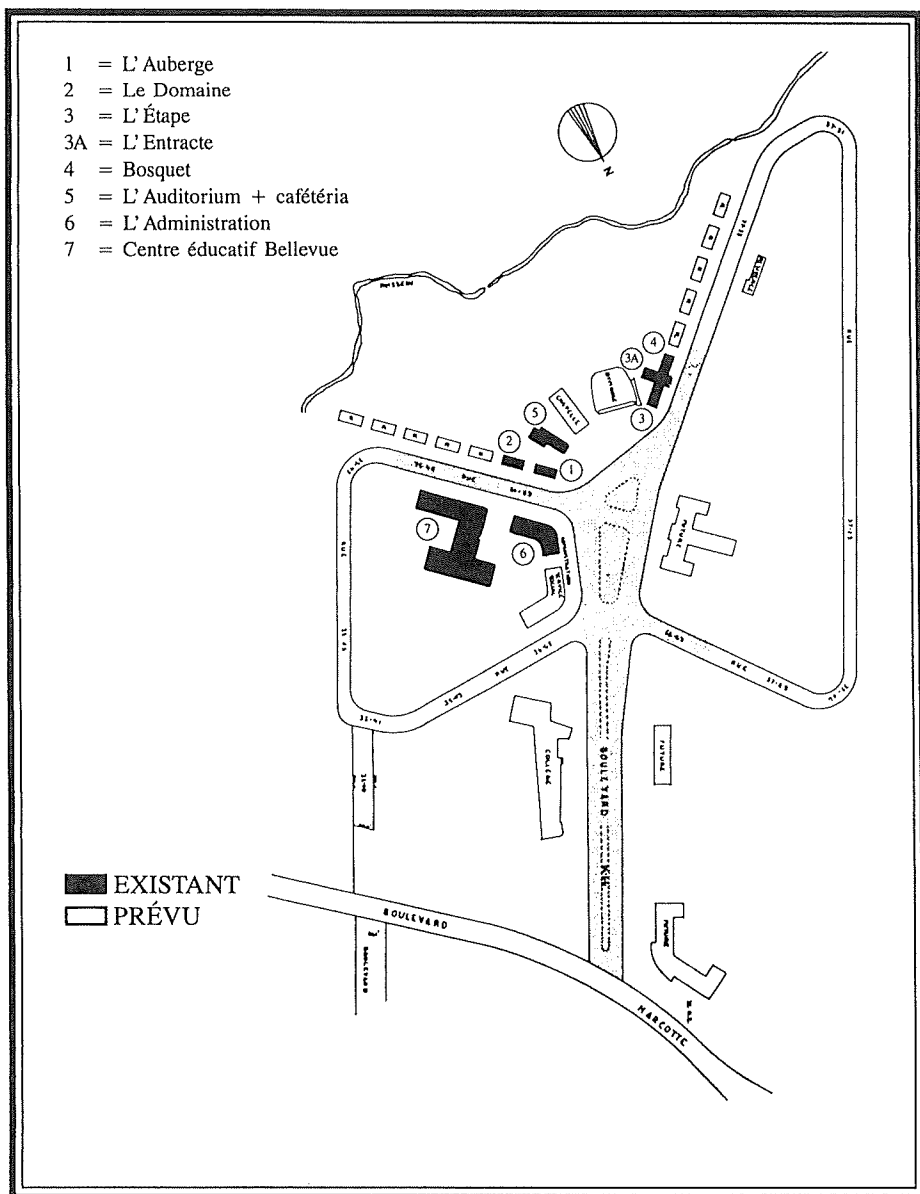
L'importance du projet

C'est un gros projet pour l'époque, et les nombreuses esquisses dessinées pour la plupart dans l'année qui suivra, le démontrent. Parmi elles, il y a le plan de localisation définitif de Paul-Marie Côté, produit le 12 octobre 1960, sur lequel on dénombre un minimum de vingt-cinq constructions, dont une affectée au Service social.

Toutes ces projections sont commandées et approuvées par M. Almas Gagné. D'autres suivront, sur demande des Maristes surtout, dessinées en partie par le bureau St-Gelais et Tremblay de Roberval.

Un document, produit à l'automne 1962 par le président, intitulé Analyse des subdivisions cadastrales et demandé par le ministère du Bien-Etre social, indique un minimum de trente constructions projetées. En le consultant de plus près, on peut tout de suite déceler, là comme dans la définition de la clientèle, le même chevauchement d'utilisation difficilement applicable.

Au départ, quatorze résidences pour étudiants sont prévues avec un pavillon pour la cuisine, cafétéria et salle de réunions, un pavillon pour la chapelle, un autre pour le gymnase avec piscine (deux furent proposées quand les quatorze résidences auraient été construites).



Plan de localisation définitif, signé Desgagné & Côté, du 12 octobre 1960 projetant un foyer pour personnes âgées près du boulevard Marcotte afin de profiter de la proximité de l'hôpital.

En face, un pavillon-bibliothèque avec bureaux et salle de conférences pour le personnel, un atelier pour l'enseignement professionnel avec bureaux administratifs, une autre résidence comprenant dortoirs, salons, salles de réunions et classes.

On y réserve également une résidence pour le personnel célibataire de l'Institut, adjacente au futur bureau du directeur du campus, avec parloir et oratoire. Un autre édifice doit abriter les bureaux définitifs de l'administration. Plus au nord, un site est réservé pour le collège St-Michel, comprenant un local de classes d'application pour la formation du personnel préposé à l'enseignement des sous-doués, des classes de pédagogie (classique, Sec.V et collégial), salles de lecture, laboratoires, centre de recherche.

Les Maristes commanderont leur projet alternatif de collège classique en complément au premier quand celui-ci s'avèrerait insuffisant; cette construction serait de leur ressort.

Un autre site est réservé à un pavillon pour l'enseignement audio-visuel au premier étage, pour une salle de musique et d'art rythmique au rez-de-chaussée. A côté, un édifice pour l'enseignement de l'artisanat et des arts destiné à la réadaptation des jeunes de ce campus. On y retient un secteur pour un terrain de piste et pelouse et un terrain de football.

Une autre partie de lot prévoit un local de classes primaires pour sous-doués et pour l'enseignement correctif ainsi qu'un terrain pour une piscine et autres sports extérieurs.

A l'intention des caractériels majeurs avec perturbation profonde de la personnalité, on planifie un site pour un campus fermé et isolé, avec accès aux pavillons centraux «à des heures précises, bien déterminées et coordonnées avec les activités des autres secteurs du centre, facilitant ainsi le passage de ces jeunes, après une réadaptation personnelle suffisante, aux autres pavillons et résidences du campus.»

Un secteur sera cédé aux Maristes pour y ériger leur propre résidence. Un autre sera réservé dans les mêmes conditions pour la résidence des «Volontas Dei» (Volontaires de Dieu), institut séculier auquel on fera appel pour combler le manque de moniteurs.

Le terrain devra être la propriété de l'Institut St-Michel alors que les constructions seront propriété conjointe avec l'Institut St-André.

Profitons de ces éclaircissements pour faire une incursion plus approfondie dans deux autres documents de même facture, également produits à l'automne 62 à l'intention des enquêteurs du ministère et intitulés: **Buts des institutions et cadres généraux et types d'enfants sous régie des instituts.**

Paradoxalement, on y perd là aussi son latin. On y découvre un écheveau, grandiloquent, sujet à toutes les interprétations: une surabondance de termes pour cataloguer les bénéficiaires, deux classes identifiant le type d'institution avec leur différence de per diem (allocation jour/bénéficiaire), classification d'après l'âge, le quotient intellectuel, la cause de placement, le handicap, le but du placement (réadaptation morale, sociale, académique), les degrés scolaires, de métier..., différents organismes dont relèvent le placement et le paiement (Bien-Etre social, Assistance publique, Service des handicapés...), les travailleurs-étudiants, le transfert d'une institution à l'autre, etc...

Le premier document proclame, comme but de l'Institut St-André, la réadaptation morale, sociale et professionnelle des handicapés ou inadaptés mentaux éducatibles ou sous-doués ou l'enfance exceptionnelle.

L'Institut St-Michel doit, quant à lui, promouvoir le bien-être social de la jeunesse, favoriser son développement intellectuel et manuel et l'orienter vers un avenir heureux et profitable, selon les méthodes modernes de l'enseignement et la psychologie appliquée. Il est également reconnu institution privée d'éducation spécialisée et d'enseignement secondaire.

Cette dernière institution accueille les enfants relevant du Bien-Etre social aux niveaux primaire et secondaire, qu'ils soient orphelins, de parents

séparés, ou placés en protection, les enfants ayant besoin d'enseignement correctif approprié au niveau secondaire, dans l'un ou l'autre des secteurs, les enfants requérant une formation professionnelle de métier sous régie des Services de la Formation professionnelle des Handicapés et les jeunes en période de formation comme travailleurs (éducateurs, professeurs) poursuivant un cours de pédagogie spécialisée.

Une salade d'enseignements

On y recense pas moins de sept catégories de professeurs et éducateurs:

- éducateurs de cadre
- préposés aux sports organisés et loisirs
- professeurs préposés aux sous-doués
- professeurs pour enseignement correctif
- professeurs pour enseignement académique (pri-maire, secondaire)
- professeurs pour enseignement professionnel et de métier
- spécialistes pour enseignement audio-visuel et laboratoire de langues.

Comment distinguer efficacement enseignement correctif, enseignement aux sous-doués, enseignement spécialisé, enseignement professionnel et enseignement de métier...?

Le deuxième document élargit considérablement la

clientèle de l'Institut St-André, reconnu classe D-3 d'assistance publique avec un per diem de 5 \$.

Clientèle générale:

Tous les inadaptés mentaux éduables jusqu'à 21 ans.

Clientèle spécifique:

1- Sous-doués, Q.I. (quotient intellectuel): 55 environ à 80-85

2- Mésadaptés avec sous-développement intellectuel (Q.I. de moyenne inférieure) ayant besoin de soins spéciaux de réadaptation

3- Caractères présentant une mésadaptation majeure au milieu social, ou encore avec retard pédagogique ajouté à un trouble de personnalité, nécessitant un enseignement correctif, académique ou professionnel, tout autant que rééducation ou soins spéciaux de psychologie clinique. (Q.I. normal, parfois même supérieur)

4- Certains cas spéciaux de pré-délinquance ou de délinquance (Q.I. varié, caractériel de divers types)

Certains seront admis dans le secteur isolé du Centre.

L'Institut St-Michel est reconnu classe D-4, jadis D-2 d'assistance publique avec un per diem de

2,50 \$.

Clientèle:

1- Enfants de 12 à 18 ans, normaux personnellement, mais de milieu anormal et nécessitant un placement en institution (Q.I. de 85 à intelligence supérieure)

2- Enfants normaux de plus de 18 ans, ayant besoin de poursuivre un cours déjà amorcé, pouvant permettre l'intégration ultérieure du jeune à une vie normale ou à un milieu normal, le cas devant être soumis au ministère du Bien-Etre social pour une permission spéciale et ordre en conseil.

On définit avec plus de précision la nature du programme de formation des éducateurs et professeurs spécialisés, également étudiants de l'institut St-Michel: programme conjoint du cours scientifique 12^e année ou encore du cours général de 12^e année et du cours collégial (13^e 14^e 15^e) dispensé par les Maristes avec option pédagogique, sans latin ni grec.

Des cours de spécialités sont organisés périodiquement, en plus du cours de formation générale. Et comme nous l'avons vu plus haut, un programme de pédagogie spécialisée de l'université Laval s'ajoute à la période des vacances. Á la fin des études, l'étudiant pouvait recevoir le baccalauréat en pédagogie et le brevet «A» spécialité: enseignement à l'enfance exceptionnelle

ou aux inadaptés mentaux éducatibles.

La rentabilité économique était virtuellement assurée sur ce dernier point: on recevait un per diem et des subventions de cours de vacances pour des étudiants qu'on ferait travailler en même temps comme moniteurs et professeurs. C'est en quelque sorte l'ancêtre des stagiaires étudiants.

Un genre de cercle vicieux découle de cette efficacité économique qu'on attribue au projet et qui exige un vaste potentiel d'admissions pour l'investissement physique du départ. Cette expansion physique devra s'efforcer de toujours répondre aux divers besoins de cette clientèle en croissance...

Il s'ensuit qu'avec de tels critères d'admission on pourra accueillir à peu près tout le monde ou n'importe qui; il en résultera un fouillis administratif que l'on peut deviner, entraînant toutes les difficultés de reconnaissance et de paiement à venir...

Pour l'instant, nous en sommes encore à l'automne 59. On a débloqué une première somme d'argent pour la construction et les travaux préliminaires seront exécutés dans les mois qui suivent.

Le 30 octobre 1959, l'Institut St-Michel contracte déjà un emprunt de 20 000 \$ à Irving Oil, remboursable en dix ans, et consent à l'achat exclusif chez ce détaillant d'environ dix-huit chaudières et de

toute l'huile combustible ainsi que d'autres produits pétroliers nécessaires au chauffage.

Le 7 novembre de la même année, l'Institut St-Michel acquiert les premiers terrains d'en haut: le lot 36, du boulevard Marcotte jusqu'au premier rang, pour la somme de 31 000 \$ dont 5 000 \$ le jour même, le reste remboursable en un an. Le 28 novembre 59, achat de la terre n° 35 au montant de 20 000 \$ dont 5 000 \$ le jour même, le reste dans un an. L'Institut, acquiert le même jour la terre n° 37 pour 20 000 \$ dont 10 000 \$ reçus le jour même, 5 000 \$ remboursables dans six mois, le reste dans un an.



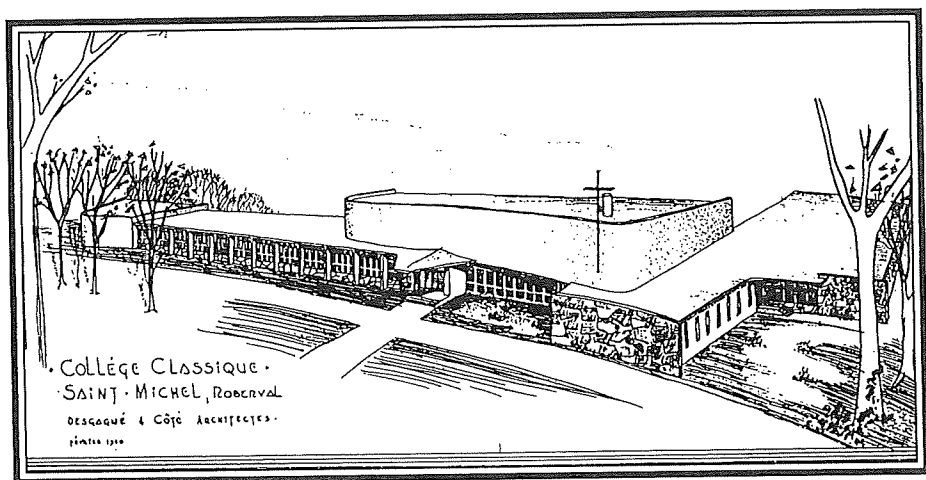
Photo: Bilodeau Photo (1960)

Quelques dignitaires assistant à la levée de la première pelletée de terre en juin 1960. Entre autres, (de dr. à g.) le maire de Roberval, Monsieur F.-X. BOUCHARD, le Dr André BEAUCHESNE, l'abbé Roland DUFOUR, l'architecte Paul-Marie COTE, un ingénieur, et, le contracteur, Monsieur Roland COTE.

CONSTRUCTION ET OUVERTURE

(1960-61)

Le 1^{er} février 1960, Paul-Marie Côté soumet les plans et devis des cinq édifices de départ, commandés par le ministère, c'est-à-dire, quatre résidences et la cafétéria avec auditorium.



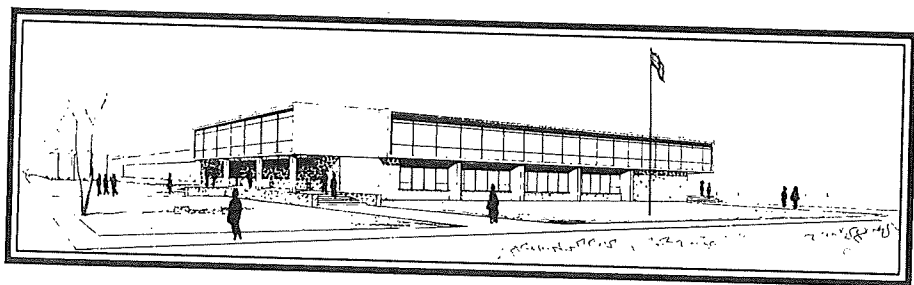
Fernand Dostie, chargé par le nouveau ministre du Bien-Etre social, Jean-Jacques Bertrand, désigne dans une lettre du 26 avril les ingénieurs Dauphinais et Bélanger pour la charpente et l'ingénieur Henri-Julien Lemieux pour la partie mécanique.

Au mois de mai, on demande des soumissions à cinq entrepreneurs généraux du comté. Le contrat, au montant de 416 947,54 \$, est accordé au plus bas soumissionnaire, l'entrepreneur Roland Côté de Saint-Félicien.

Le 7 juin 60, apparemment pour contourner le fait que les Instituts ne soient pas encore reconnus d'assistance publique, l'Institut St-Michel vend au ministère du Bien-Etre social, pour la somme de un dollar, les trois parties de lot destinées à accueillir les cinq premiers édifices. Le ministre Jean-Jacques Bertrand signe ce document devant le notaire Guy Lévesque.

Le Gouvernement étant maintenant propriétaire de ces terrains, il peut accorder des subventions officiellement. La construction débute et durera un an. Décidément, ça prenait des élections avec un fort vent (on est sur la butte) de changement pour que le processus s'accélérait autant.

L'été se termine à peine que le président des corporations presse le nouveau gouvernement de lui accorder la permission d'embaucher des professeurs afin de s'assurer quelques compétences dans ce domaine pour l'année 1960-61 et de fixer la date d'ouverture au 1^{er} octobre; (Gilles Hamel, Gérard Ouellet et Joe Anctil furent les trois professeurs retenus.) En recevant tôt ses premiers bénéficiaires, les chances sont bonnes de devancer l'Institut St-Georges.



Les gens du ministère répondent au président qu'il leur faut l'assurance que les Instituts seront en mesure de loger les élèves, donc que les constructions seront adéquates.

Lettre du 3 octobre 60 du sous-ministre Dostie, dans laquelle les deux instituts seront reconnus officiellement institutions d'assistance publique à partir du 1^{er} octobre. C'est un mois avant que Chicoutimi n'obtienne cette reconnaissance.

Le docteur Beauchesne requiert maintenant le Gouvernement de consentir l'octroi spécial nécessaire (325 528 \$) pour la construction du gymnase avec piscine, selon les plans de Côté déjà approuvés par M. Almas Gagné.

A trois reprises, des avis ont été servis aux architectes et ingénieurs de lancer immédiatement des appels d'offres mais la procédure fut finalement suspendue cédant à des pressions locales. Les sous-ministres préféreront utiliser à d'autres fins les montants destinés au projet de Roberval, précisément pour le gymnase et autres développements, et votés deux années de suite par le Conseil du Trésor.

M. Beauchesne communique avec le sous-ministre Poisson, de la Jeunesse, pour obtenir les services de professeurs compétents et l'équipement requis pour l'enseignement des métiers. Dans le cadre d'une entente inter-ministérielle, les professeurs, le matériel et une subvention par étudiant doivent être

assurés par le Service des Handicapés à l'intérieur d'un programme d'aide à la réadaptation.

Le 16 novembre 1960, le sous-ministre Dostie, sur les instructions du nouveau ministre Emilien Lafrance, transmet le deuxième et dernier octroi de 250 000 \$, destiné à la construction et à l'aménagement des instituts. Il faut prendre ces mots à la lettre, car il s'agit bien du dernier octroi de construction que les Instituts de Roberval recevront.

L'entrepreneur général ainsi que les sous-contractants, architectes et ingénieurs, seront entièrement payés par le montant de 416 947,54 \$. Le résidu, affecté à défrayer l'aménagement et l'équipement, ne parviendra à la direction qu'à l'été 61: plus de 36 000 \$ pour les accessoires de cuisine, environ la même somme pour l'équipement de bureau, bibliothèque... et l'ameublement, dont le contrat sera exécuté par le Centre de réadaptation du Sanatorium; enfin quelque 10 000 \$ pour le terrain de jeux et autres terrassements.

La course folle avec l'Institut St-Georges s'accroît pour le recrutement; il faut ouvrir ses portes le premier pour être enfin reconnu comme tel. Le financement urge car on n'arrivera pas à rembourser les terrains à temps... et il y a déjà du personnel à payer.

La cafétéria ne sera prête qu'au printemps! Les jeunes iront manger à l'hôpital, véhiculés par les trois



Photo: Bilodeau Photo

Le docteur André Beauchesne discutant avec des visiteurs de Chicoutimi pendant la construction du pavillon l'Auberge (n°1)

premiers professeurs. Ceux-ci sont prêtés au Centre de réadaptation du Sanatorium pour la période de septembre à décembre.

Une grande symbiose au départ, entre les deux établissements: le docteur Beauchesne lui-même restera toujours en charge du Sanatorium et des cliniques régionales, tout en passant une grande partie de son temps à s'occuper des instituts. Le directeur du Centre de réadaptation dirigera l'orientation scolaire des jeunes jusqu'en juillet 1962, d'abord au sanatorium de l'Hôtel-Dieu et, ensuite, à l'Institut la

Chesnaie. Même cumul pour le travailleur social en fonction à La Chesnaie depuis octobre 60; plus tard, plusieurs professeurs de formation générale seront instructeurs en métiers avec de l'équipement du Centre de réadaptation.

Le directeur des études, Conrad Gaudreault, est en fonction depuis novembre 60. Sur la liste des salariés de l'Institut, les noms des trois premiers professeurs, arrivés de l'extérieur, apparaissent en décembre 60.

Les premiers arrivants

Ce n'est qu'en fin de janvier 61 que des cours seront dispensés sur place.

Mais quand sont donc arrivés les premiers jeunes? En 60 ou en 61? Combien étaient-ils? Allons explorer les listes artisanales des débuts, embrouillées et variant chaque mois au gré des auteurs, des entrées et sorties, et des transferts, sans indications précises, d'un institut à l'autre.

C'est l'Institut St-Michel qui accueille ses premiers orphelins ou enfants de milieux défavorisés; deux entrées sont inscrites le 18 décembre 1960, trois autres le 19, quatre le 22, plus une entrée à l'Institut St-André le même jour, une autre le 23 à St-Michel.

A Noël, les Instituts du boulevard Sauvé hébergent donc onze bénéficiaires dans la première résidence.

Mais dans quelles conditions on s'est permis ce caprice!

A Chicoutimi, c'est en janvier 61 que l'Institut St-Georges accueillera soixante jeunes en même temps.

La menace d'avortement est écartée. Par un nez, la course est au moins gagnée sur ce point, même si à la télévision, le directeur du Service Social diocésain déclarera que la seule institution reconnue par Mgr Mélançon est St-Georges.

On ouvre le deuxième pavillon en janvier 61 pour accueillir quarante-cinq jeunes à St-André et dix-sept à St-Michel. Une brochette de moniteurs-professeurs sont recrutés; on compte maintenant quinze employés.

En février, la démarcation importante entre St-André et St-Michel apparaît clairement et se maintiendra par la suite. Vingt-neuf nouveaux arrivants sont classés parmi les sous-doués contre deux parmi les orphelins. Un prêtre est nommé aumônier des Instituts, en attendant l'arrivée des Pères maristes.

La comptabilité des premières années se fait au jour le jour, faute de temps ou d'informations sûres, comme d'ailleurs le fonctionnement général. Durant plus de deux ans, les employés vivront dans l'incertitude du lendemain, sur l'approvisionnement en nourriture pour les bénéficiaires comme sur leurs chèques de paie. Pendant deux ans, le docteur Beauchesne se rabattra, à la

2

dernière minute, tantôt sur un autre cultivateur, parce que le fournisseur habituel attend fébrilement un paiement de plusieurs mois et ne peut plus assumer l'approvisionnement, tantôt sur un emprunt bancaire avec conditions draconiennes.

Pour l'instant il faut faire vite de la place pour loger tout le monde. Au cours de mars et d'avril 1961, les jeunes emménageront progressivement dans les deux autres pavillons. Installation de fortune: pas de téléphone, fenêtres bouchées avec un matériau en plastique. Par une nuit, de grand vent, tout s'arrache. Les professeurs reconduisent en voitures les enfants chez eux.

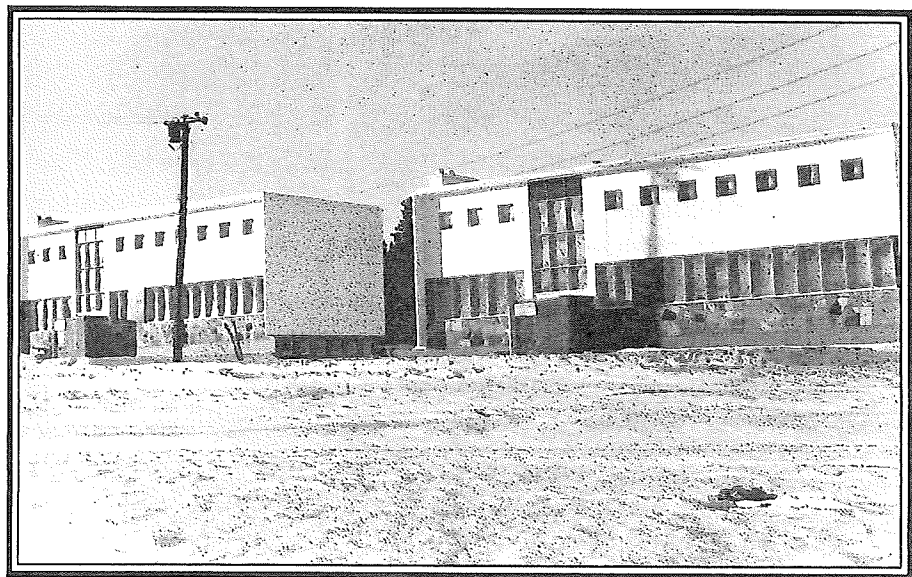


Photo: Bilodeau Photo

Les pavillons le Bosquet (no 4) et l'Etape (no 3)

Pour les fins de semaine, ces mêmes professeurs, d'un commun accord, assurent la présence d'au moins un adulte sur les lieux de ce vaste campus en blocs de béton; souvent six jours sur sept, dans les classes, ils exercent la surveillance, ils couchent dans les dortoirs.

Certains moniteurs sont plus jeunes que les bénéficiaires; ils étudient avec eux puis les surveillent. Informations presque inexistantes sur les différents problèmes des jeunes à qui l'on enseigne.

Plusieurs paraissent, pourtant, aptes à l'enseignement régulier.

Fin avril 1961, on compte une trentaine d'employés et plus de cent-dix bénéficiaires, pratiquement tous de la région; déjà la capacité des locaux est atteinte, soit environ vingt-cinq lits par résidence.

Il y a compétition au niveau du recrutement mais remplir La Chesnaie s'avère chose facile: la mentalité est ainsi faite qu'aussitôt qu'un jeune présente un problème quelconque dans sa famille ou ailleurs, on pense au placement en institution comme première solution. Il y a environ quatorze mille places en province à ce moment-là pour les enfants difficiles vingt-cinq ans plus tard, ce total sera moindre et ces places en internat, seront réservées surtout aux cas lourds.

La cafétéria est achevée de même que les bureaux de l'administration au-dessus. Avec autant de repas

servis chaque jour, le seul cuisinier a de quoi employer toute sa journée; belle occasion pour occuper les jeunes en les affectant au ménage dans les résidences. Pratiquement rien d'autre comme activité para-scolaire, le campus prend les allures d'une garderie gigantesque. Le personnel est débordé. Les conditions deviennent vite intolérables.

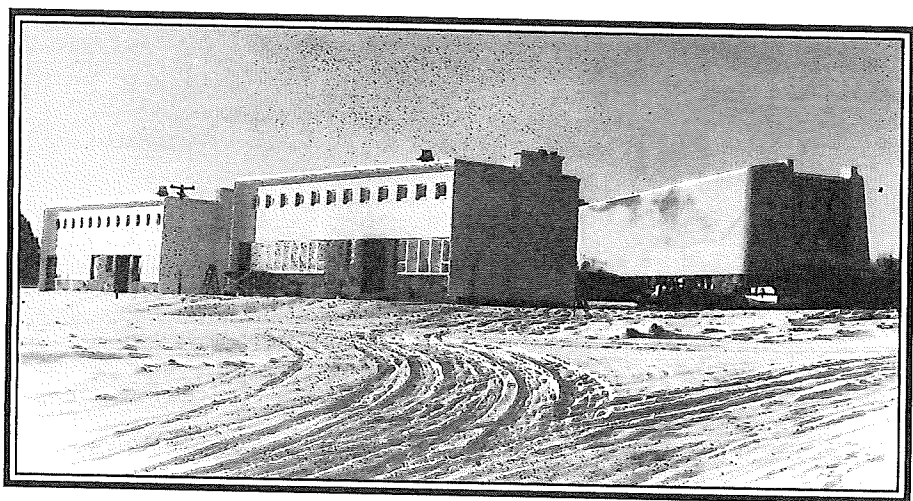


Photo: Bilodeau Photo

Vue d'ensemble des résidences le Domaine (no 2), l'Auberge (no 1), l'Auditorium & cafétéria (no 5)

Une maman se plaint

Prenons connaissance de quelques extraits d'une lettre datée du 15 mai 61, adressée au travailleur social et signée par une mère d'Alma:

«...Il me semble qu'au point de vue hygiène ça devrait être plus surveillé. À chaque fois que nous sommes allés voir nos petits garçons, nous avons été surpris de voir le linge sale

qu'il y avait sur les lits du dortoir, parce que nous avons été obligés d'aller reprendre nos garçons malades à deux reprises.

«Il y a deux semaines, nous avons été en chercher un et les lits étaient tellement sales que j'ai trouvé ça suffisant pour que les enfants prennent des germes de maladie...

«Dimanche, nous avons vu un petit garçon qui n'avait sur son lit qu'un couvre-lit bien sale sur une couverture de matelas, je ne dirai pas sale parce qu'il n'y avait plus de couleur et une taie d'oreiller répugnante et pas une seule couverture, ni drap... Ça m'a fait assez de peine de les voir dans du linge sale comme ça que je n'en ai pas dormi de la nuit...

«Il me semble que s'il y avait quelqu'un de responsable pour surveiller afin que les enfants n'aillent pas dans les dortoirs autrement que pour se coucher...»

La réponse du 19 mai:

«Pour votre information, je dois vous dire qu'à compter de lundi 29 mai, il y aura un directeur de discipline en fonction permanente à l'Institut... et il sera secondé dans son travail par cinq Pères maristes dont le premier du groupe arrivera le 1^{er} juin, et les autres suivront vers le 1^{er} septembre 61.»

Edifices non-complétés, complexe inadéquat, absence d'équipement..., la critique s'élève. On ne reste pas longtemps ici, tant le personnel que les bénéficiaires: chez le premier, comment s'étonner qu'on reparte au bout d'un an ou deux avec un premier bagage d'expérience? Plusieurs sont venus de la

région de Québec. On étiquette les travailleurs de La Chesnaie des étranges qui sont ici parce qu'incapables de travailler ailleurs! Chez les seconds, on a vite pris l'habitude de traîner un peu partout et de fuguer... On les appelle déjà les petits bums!

La population se réjouit pourtant de l'avènement de cette institution qui a déjà bouleversé l'entrée de la ville par son développement; un apport économique considérable pour Roberval. Elle fournit de l'emploi sur les chantiers de construction et permet à plusieurs nouveaux arrivants de s'établir. Elle achète chaque jour un volume appréciable de produits.

C'est à cette époque que le président invite le ministre Emilien Lafrance et le député Jean-Claude Plourde à venir assister aux cérémonies d'inauguration officielle et de bénédiction par Mgr Paré, prévues pour la mi-mai, et ...«pour discuter du problème.» Coïncidence, c'est le sous-ministre adjoint, M. Edgar Guay, qui sera le représentant de Québec, celui-là même qui viendra ultérieurement déclencher l'enquête.

Le 20 mai 1961, on fête également à Chicoutimi l'inauguration officielle de l'Institut St-Georges...

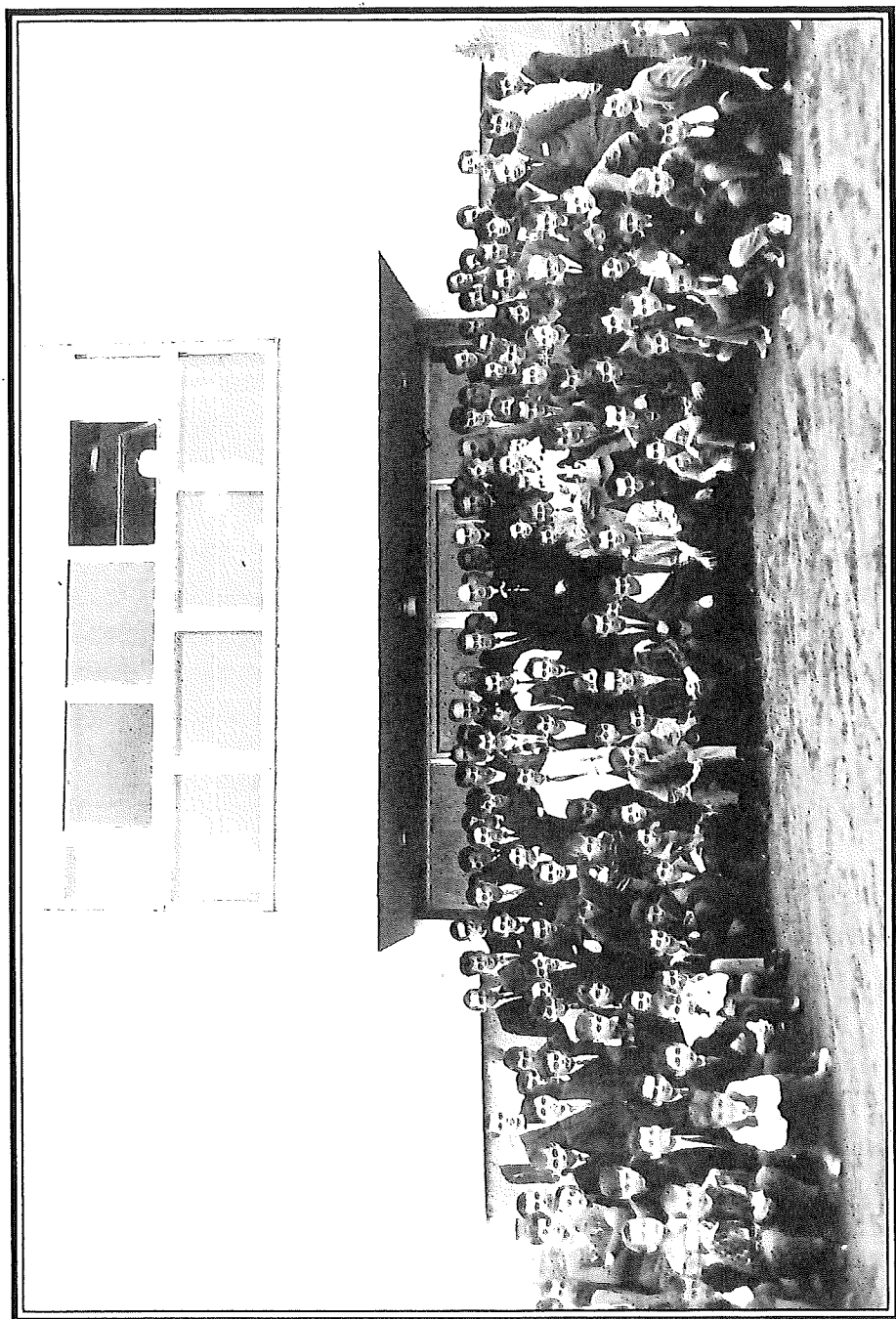
UNE VISITE ATTENDUE...



Photos: Bilodeau Photo

On avait déroulé le tapis rouge pour la circonstance





L'ESCALADE

(1961-63)

En juillet, on compte plus de cinquante employés dont les salaires mensuels exigent des déboursés de l'ordre de 13 000 \$. Depuis avril, on impute à ce poste 500 \$ à chaque mois pour le paiement de deux terrains.

Le 2 juillet 1961, les Pères maristes signent un contrat de six ans. On décide d'ériger rapidement le pavillon-bibliothèque (n^o 6) pour les y héberger temporairement avec leurs classes du collégial-classique.

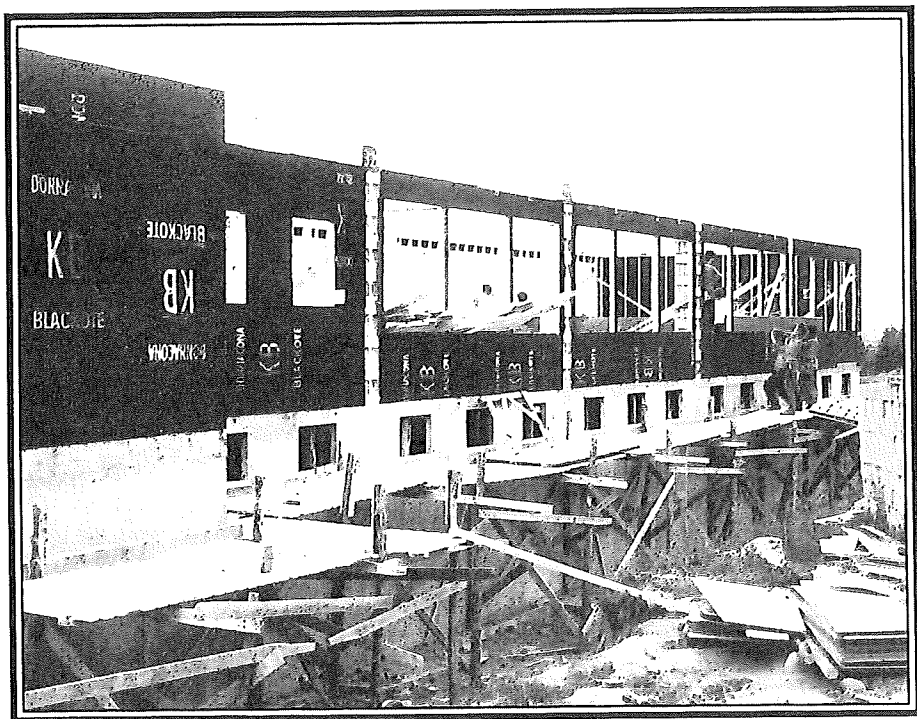
Grande corvée

Peu de financement mais des dons en matériaux qu'on va quérir en Mauricie, dans des institutions qu'on a mises en chantier en 1960 et que, peu après, le nouveau régime démolit, ce qui démontre un peu plus jusqu'à quel point la menace d'avortement était sérieuse en 1960 pour les Instituts de Roberval.

Les employés voient leurs autos réquisitionnées par le docteur Beauchesne, qui les entraîne eux aussi tour à tour, durant plusieurs fins de semaine, pour charger les fardiers jusqu'à en crever des pneus; là comme à l'Institut, Beauchesne fait oeuvre de contremaître inflexible et vigoureux, s'affairant lui-même sur les plates-formes alourdies au grand

désespoir des chauffeurs de poids lourds et des employés éreintés.

Beaucoup de main-d'oeuvre aussi: corvées ou travaux d'hiver de la part de la population, qui reprend confiance dans l'institution avec l'arrivée prochaine des Maristes. Et puis les nouveaux arrivants de Portneuf, de Québec, professeurs, moniteurs, la plupart ont à peine vingt ans, venus s'engager dans ce «projet emballant!» Plusieurs d'entre eux deviendront plus tard directeurs généraux et cadres de centres d'accueil et autres institutions en province.



Construction du pavillon de l'Administration

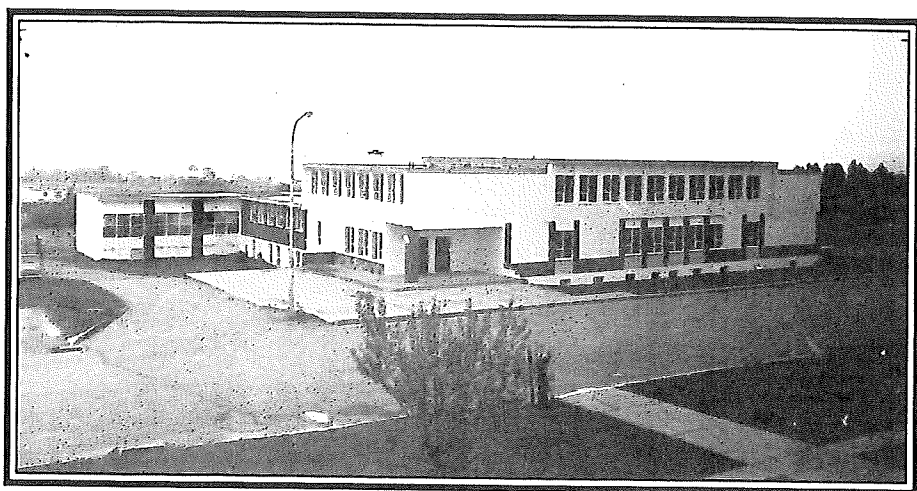
Ils entraînent avec eux à La Chesnaie, lors de la rentrée de septembre, des élèves de leur région pour démarrer la classe d'Eléments latins (classique 8^e).

Mais on dépiste aussi plusieurs cas pénibles de jeunes signalés par les autorités provinciales dans ces régions. Tout cela fait hausser le nombre de bénéficiaires à 160. Il faut en loger dans les sous-sols sur des lits de fortune. Devant cet état de fait, il faut encore plus de personnel et de locaux adéquats.

On profite de cet élan pour entreprendre la construction de l'édifice n^o 7, appelé «Atelier», destiné prioritairement et de façon urgente à l'enseignement de travaux manuels. Il sera construit par les élèves, guidés par les professeurs de métiers nouvellement recrutés.

En cours de construction, à mesure que croît l'urgence, on demande à plusieurs de laisser tomber les marteaux et de mettre leurs compétences au service des jeunes d'en face. Sans planification ni matériel de classe, ils s'organisent eux-mêmes et se nomment professeurs, titulaires, surveillants, chargé de discipline, directeur des études, etc...

On est en pleine épopée! Durant un an, trente-cinq aides supplémentaires défileront à tour de rôle sur la construction jusqu'à la fin de novembre 1962. À ce moment, les élèves et professeurs de travaux manuels entreprendront l'érection du pavillon n^o 8 devant abriter des dortoirs et des locaux de classe. Mais les



Le Centre éducatif Bellevue

circonstances voudront que c'est l'atelier qu'on utilisera à ces fins dans un avenir rapproché. Ces quelque vingt aides supplémentaires s'ajouteront aux quatre-vingt-cinq employés réguliers et étudiants pendant l'hiver 1961-62, ce qui accroîtra la masse salariale de plus de 22 000 \$ mensuellement.

On s'organise pour vivre avec le surplus de bénéficiaires. Les opérations courantes ne sont pas encore déficitaires mais le bilan commence à souffrir de l'accumulation des comptes à payer. On commence d'ailleurs à emprunter régulièrement de la Caisse populaire pour assurer le paiement des salaires et de la Banque Royale pour les dépenses matérielles.

L'administration des instituts développe peu à peu des maux de tête devant les retards de plus en plus fréquents que le ministère met à rembourser les per

diem parce qu'il attend les formules de l'agence de Chicoutimi, que celle-ci retarde ou oublie de remplir et de transmettre. S'agit-il d'inscriptions refusées ou différées suite à des entrées sans demande de placement, ou bien de retards administratifs découlant de deux classes différentes d'enfants aux instituts et qu'il est parfois long à reconnaître une admission puis son transfert de l'une à l'autre? Le retard dans l'envoi de la formule définitive entraîne souvent une non-reconnaissance par le ministère du temps passé antérieurement à l'Institut par le bénéficiaire.

C'est en février 62 que les conseillers techniques, pédagogiques et autres du ministère viennent sur place et recommandent une réduction du nombre d'élèves, quitte à reprendre une admission progressive après complément des travaux de l'édifice n^o 7. On y organisera des dortoirs temporaires et des classes. Le nombre d'élèves redescendra à environ cent dix jusqu'à l'été.

Sédition

Ce même mois, l'institut St-Michel effectue un emprunt de 20 000 \$ à la Caisse populaire et hypothèque le terrain des constructions nos 6 et 7. S'accentue alors la campagne de sédition entretenue par des individus et des groupes influents auprès de la population, pour monter en épingle les déficiences de l'organisation. Cette campagne provoquera dans les mois qui suivent un affrontement professeurs dirigeants et la formation de clans bien

distincts à l'intérieur du personnel. Des professeurs prient le ministre Lafrance de ne pas collaborer à l'expansion physique des Instituts et réclament plus d'encadrement pour les jeunes.

Douze éducateurs-professeurs lui demandent une aide de tout urgence pour le parachèvement de l'atelier et également de l'aide pour la construction du gymnase, de résidences additionnelles et l'organisation de sports extérieurs. Prenons connaissance de l'extrait illustrant un aspect plus positif: «Dans toutes les classes où les éducateurs sont réellement intéressés à la cause, les élèves progressent à tous les points de vue. Une courte visite chez les sous-doués nous en fournit la preuve: en septième année, nous préparons présentement cinq élèves pour le cours classique l'an prochain.»

Les onze professeurs de travaux manuels et d'initiation aux métiers, solidaires eux aussi du bureau de direction, réclament l'obtention d'un gymnase et de résidences additionnelles pour permettre de libérer l'atelier et d'entreprendre sa mise en opération. Deux professeurs influents opposent aux premiers une dissidence totale, après avoir formulé les considérations suivantes:

«...Considérant que ledit Institut doit progresser pour mieux accommoder les élèves actuels et doit élargir ses cadres graduellement pour recevoir un plus grand nombre d'enfants dont le Service Social

recommande le placement.

«Considérant qu'une amélioration sensible s'est manifestée dernièrement dans toutes les résidences.

«Considérant la possibilité d'un détournement d'argent octroyé par le Gouvernement vers Chicoutimi, et cela à la suite d'un certain mémoire envoyé aux autorités gouvernementales, mémoire auquel certains professeurs auraient fourni leur contribution...»

Cette dissension, cette lutte de pouvoir difficile à vivre pour tout le monde amplifient le sentiment d'insécurité de plusieurs qui sont dans une situation financière précaire.

L'action d'un embryon d'union syndicale enflamme les confrontations à l'occasion du congédiement d'un employé. On accuse une autre fois la direction de faire preuve de favoritisme en confiant la responsabilité d'une résidence à un professeur dont le programme de rééducation est avant-gardiste. Et quand la direction exigera de plus en plus le plein-temps aux Instituts, certains n'auront plus le loisir de partager l'emploi de leur temps entre deux ou trois endroits.

Cette foulée entraîne le renvoi de la «bande des quatre» formée d'enseignants à la fin du printemps, au retour de leur entrevue à Québec avec le ministre Lafrance.

La tentative de putsch échoue et le docteur demeure toujours en poste, grâce à l'appui solide de Mgr Paré contre les agissements politiques de certains, concernant les premières transactions immobilières de l'Institut.

L'obsession du professionnalisme gagne les cinq membres de la psycho-clinique; le 5 juin 1962, ils dénoncent fermement l'administration d'épreuves psychologiques par des personnes non-qualifiées pour le faire et dont les erreurs de diagnostic risquent d'hypothéquer l'avenir des enfants concernés.

Pendant l'été, plusieurs professeurs iront parfaire leurs connaissances à Laval. Au cours de la même période, on tend un piège au président en tentant de lui soutirer des renseignements concernant la situation incertaine des Instituts. Il développe une méfiance allergique et résiste toujours aux alliances intéressées. Des éléments d'infiltration iront même visiter des marchands pour leur interdire de fournir du matériel aux Instituts.

Les départs réguliers de moniteurs lui causent des problèmes, d'autant plus qu'une entente avec les autorités régionales ou diocésaines avait prévu qu'on attende à l'été pour accueillir à nouveau plus de jeunes; que leur entrée serait alors mieux planifiée par un personnel suffisant.

Les Voluntas Dei

Solution de circonstance: on signe un contrat de trois ans avec l'Institut séculier des Voluntas Dei, communauté religieuse nouvellement fondée à Trois-Rivières par le père oblat Louis-Marie Parent. On confie à ce groupe de neuf la surveillance disciplinaire des jeunes et leur directeur local, le jeune et dynamique abbé Laurent-Paul Gendron, se voit attribuer le poste de directeur général des instituts.



Photo: Bilodeau Photo

Groupe d'élèves ayant suivi un cours de menuiserie, en 1963-64. Educateur: Camil LAJOIE.

Ils auront leurs locaux communautaires dans l'édifice n^o 7.

Ce pavillon doit pourtant servir à l'enseignement des métiers. Pour le libérer, le moment venu de ses dortoirs et locaux de classe, la construction d'un huitième pavillon est entreprise, artisanalement, malgré le gel toujours persistant de subventions.

Avec plus de personnel, on juge possible d'accroître le nombre de bénéficiaires. On cesse d'attendre le Service Social diocésain et on part à la recherche de nombreux jeunes signalés dans le coin de Lotbinière; un autobus dépeuple presque deux villages et amène les nouvelles recrues à Roberval. Fâcheuse coïncidence! Chicoutimi a trouvé tout à coup un autobus de cas urgents et l'envoie le même jour sur la butte de La Chesnaie.

On compte sur les lieux, à présent, plus de cent quatre-vingt jeunes. Il y a un autobus de trop: panique, découragement, drapeau blanc? Non, pas encore! La direction réunit le personnel, la situation est analysée: on est coincé. Si on refuse l'envoi de Chicoutimi, c'est la disgrâce, voire la prise en défaut officielle de non-assistance. En acceptant, on est pris en délit de mauvaise planification, d'imprévoyance et de sous-estimation de la capacité des locaux.

Branle-bas de combat, on cherche des locaux, on monte des lits dans le sous-sol de l'atelier et, un peu partout; les cuisiniers sont mobilisés.

Il y a de la poudre dans l'air

C'est déjà un automne chaud, alourdi par une autre menace d'élection. Fin octobre, limité dans ses mouvements par une marge de manoeuvre réduite à l'intérieur d'un bureau de direction nouvellement élargi, le président annonce sa démission prochaine, imité en cela, un mois plus tard, par le secrétaire des corporations, le notaire Guy Lévesque.

Pour la majorité des éducateurs et professeurs, survivre devient une obsession commune. C'est maintenant ou jamais qu'on sera maître chez nous! Ils décident de faire la lutte sur le terrain, «pour se permettre un cri de victoire» le soir du 14 novembre 1962. Il est cependant trop tard: la guerre d'usure a lentement fait son oeuvre.

Est-ce pour les raisons signalées par la psychoclinique qu'on ne parvient pas à faire reconnaître les jeunes de Lotbinière, qu'à Chicoutimi on n'en a jamais entendu parler, que l'agence de Québec n'envoie aucune formule pour officialiser ou compléter leurs dossiers, afin de permettre l'allocation de la pension aux Instituts? Est-ce pour des problèmes de cet ordre que les formules concernant plusieurs jeunes de la région tardent à se remplir à Chicoutimi et parvenir à Québec?

Le budget souffre de plus en plus de ces retards lesquels se chiffrent à plus de 25 000 \$. On attend

toujours un octroi de 10 000 \$ promis pour compléter l'aménagement des terrains, Une somme équivalente est en retard en ce qui a trait aux pensions diverses et aux remboursements dûs par les commissions scolaires. Du ministère de la Jeunesse, département des handicapés, on attend toujours la subvention globale de 40 000 \$ et deux subventions mensuelles de 4 000 \$, montants promis et destinés à payer le salaire des professeurs de travaux manuels tout en accordant des primes pour les élèves et l'équipement.

Situation monétaire précaire

De telle sorte que, depuis avril 62, on enregistre un excédent des dépenses, au niveau des opération courantes, de plus de 60 000 \$ auquel il faut ajouter des dépenses de capital en ce qui touche l'aménagement et la construction des trois derniers édifices, et qui se chiffrent à plus de 35 000 \$.

Les revenus anticipés auraient contrebalancé cet excédent des dépenses. Evidemment, avec un système de comptabilité assez souple, ce sont les honoraires qui gonflent la note, considérant qu'on y associe les salaires des aides supplémentaires et même les remboursements mensuels pour deux terrains.

Là où les choses se gâtent, c'est au niveau du bilan. Au passif, une somme de 130 000 \$ pour les seuls comptes à payer. C'est d'ailleurs cette urgence qui fera augmenter les emprunts à la Banque Royale jusqu'à 200 000 \$ à la fin de cet automne; sans

compter 36 000 \$ à la Caisse populaire et à Irving Oil, ni les sommes dues sur les terrains et totalisant près de 40 000 \$.

L'administration réussissait jusqu'à maintenant à financer les exigibilités du passif mais elle est coincée par le déficit des opérations courantes contre lequel elle ne peut guère faire plus. Le retard dans la perception des revenus entraîne de plus en plus souvent des délais dans le versement des salaires. Les employés doivent même garantir la banque de fonds suffisants pour encaisser leurs chèques. La situation financière des instituts étant devenue peu sûre, la banque oblige les employés à signer des «billets à demande» correspondant au montant de leurs chèques, jusqu'à un maximum de 3 500 \$ pour les professeurs.

Ces billets constituent pour la banque la garantie que le travailleur rembourserait, advenant la faillite des Instituts. Beaucoup excéderont ce maximum et se verront éconduits au guichet avec leur chèque de paye.

Mécontentement, insécurité, les esprits sont échauffés; on allègue au personnel que les salaires, la plupart sur ententes verbales, ne sont pas équitables. Plusieurs s'étaient fait promettre des augmentations, qui ne seront jamais versées. Il n'en fallait pas plus pour que les membres du personnel poussent tout à coup dans la même direction. On organise une délégation pour rencontrer le sous-ministre Edgar Guay à Québec. Mais le lendemain, il arrive à Roberval

et ouvre l'enquête. Les montants dûs au personnel sont minutieusement vérifiés, la comptabilité passée au crible, de même que les subventions obtenues et les permis de construction. Il semble que le rapport d'enquête soit retouché deux ou trois fois, n'étant pas jugé satisfaisant.

Le 28 février 1963, le président est convoqué à Québec chez l'Auditeur de la Province, qui a en main un rapport préliminaire, pour donner des précisions sur plusieurs points.

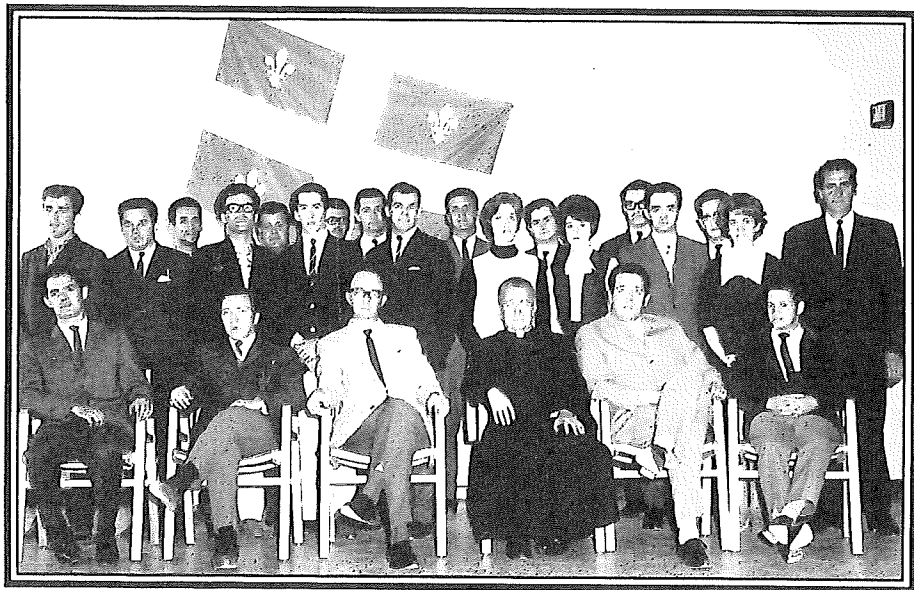


Photo: Bilodeau Photo

Membres du personnel de l'Institut en 1963.

On commence à parler de réorganisation du personnel. Les employés s'inquiètent de plus en plus à la suite de rumeurs de congédiement, voire même de fermeture, sans compter que le versement des

salaires continue à accuser un mois de retard. La totalisation des sommes dues par le Gouvernement, des emprunts et du déficit d'opération, débouche sur une impasse financière.

Le 15 mars 1963, le président démissionne. En vertu de ses engagements envers le ministère, il est muté à Québec par Arrêté-en-Conseil et il s'occupera de dépistage de la tuberculose dans cette région. Plus tard, il mettra sa compétence au service de la promotion de la santé.

C'est ainsi qu'André Beauchesne met fin à treize années d'engagement à fond dans la région et à des journées de travail interminables.



Dr Adrien Plante

SAUVETAGE ET RELANCE

(1963-65)

A la suite des visites des enquêteurs du ministère de la Famille et étant donné la situation précaire dans laquelle se débattaient les Instituts St-Michel et St-André et qui pouvait conduire à une fermeture, voire à une faillite, à la suite, aussi, d'une suggestion des autorités de ce même ministère, de former un groupe de bénévoles en vue de prendre en main la direction des Instituts, le groupe en question se forme et se réunit le 15 mars 1963. Ce sont le Dr André Beauchesne, le notaire Guy Lévesque, le chanoine Paul-Emile Côté, l'abbé Victor Simard, l'abbé Laurent-Paul Gendron (Voluntas Dei, déjà à l'Institut), Gilles Gaudreault, Jean Vallière, le Père L.-P. Parent et le Dr Adrien Plante. Assistent aussi Edgar Guay, sous-ministre de la Famille, et Henri de Lottinville, chef-comptable de la Famille.

Un plan de redressement

C'est à cette réunion que le président des Instituts, le Dr André Beauchesne, démissionne. On se met, tout de suite et résolument, à la tâche. Le sous-ministre, Edgar Guay, indique les principales décisions à prendre sans tarder:

1- Modification du nom des Instituts et exclusion de «St-Michel» dans le nouveau nom, pour éviter la

- 2- Réorganisation de la situation financière.
- 3- Possibilité d'achat de la propriété pour un prix nominal à charge des lettres
- 4- Limitation du nombre d'enfants à la capacité des locaux.
- 5- Classification des enfants par un spécialiste indépendant.
- 6- Engagement d'un comptable.
- 7- Vérification par un comptable indépendant.
- 8- Budget annuel.
- 9- Organisation d'un contrôle interne.
- 10- Révision du personnel.
- 11- Autorisation du ministère de la Famille pour faire toute demande auprès d'un autre ministère.
- 12- Etablissement des cadres de la Corporation le plus tôt possible.
- 13- Préparation d'un tableau complet des finances et des cadres des Instituts.
- 14- Replanification de nos disponibilités au point de vue scolaire et financier, selon les besoins des

diocèses et selon les règlements de la Loi de l'Assistance publique du Québec.

15- Orientation des démarches vers le bien des enfants des Instituts et les droits des personnes travaillant comme professeurs ou moniteurs.

16- Concertation avec Mgr Paré.

Trois jours plus tard, un exécutif provisoire est élu: Adrien Plante, Gilles Gaudreault et Laurent-Paul Gendron.

A une réunion subséquente, tenue le 22 mars, deux (2) nouveaux membres sont élus: Paul-A. Paquin et Grégoire Racine.

Avant la prise en charge des Instituts par le groupe formé à cette fin, le paiement des salaires des professeurs et moniteurs accusait un certain retard, à cause des difficultés financières. De plus, les employés devaient garantir à la banque le montant de leur chèque, en prévision à un «désastre financier». Pour dissiper les doutes (dans la mesure du possible), une réunion conjointe des directeurs et du personnel eut lieu pour mettre les employés au courant des décisions du sous-ministre relativement au versement des salaires.

L'abbé Victor Simard démissionne au début d'avril. Le 23 du même mois, il y a rencontre avec les membres du Service Social diocésain dans le but

d'étudier ensemble les besoins du diocèse et, ainsi, pouvoir établir sur une base réaliste l'orientation des Instituts. Les directeurs sont aidés et guidés par le travail de Monsieur Léopold Quirion, directeur du manoir Charles de Foucauld, de Giffard.

Dès le 25 avril 1963, les directeurs se réunissent de nouveau et appuient une longue résolution concernant la clientèle visée, soit deux groupes: les sous-doués mentaux et les retardés pédagogiques, le nombre de jeunes et leur corollaire sur les bâtisses, les professeurs, etc.

Lors de l'assemblée du 28 mai, l'administrateur Jean Vallière présente sa démission et quitte l'assemblée, déçu de ce que les conditions proposées ne soient pas toutes acceptées. Denis Gaudreault est nommé sur-le-champ administrateur temporaire pour six (6) mois.

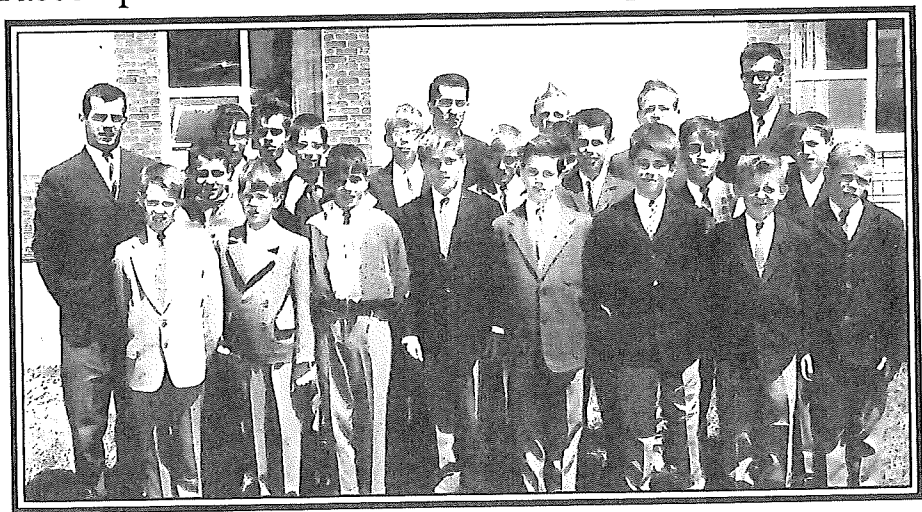
Un second rapport

Dans les mois qui suivent, les Instituts connaissent l'engagement d'enseignants, de moniteurs, de personnel de soutien. Le campus du «haut de la côte» a déjà pris un nouveau départ, avec des structures humaines répondant mieux aux besoins administratifs et pédagogiques. M. Quirion séjourne à Roberval à deux reprises et soumet son rapport le 1er mai. Lors de sa première visite, il est désemparé «par la multiplicité des buts des Instituts: nombreuses catégories d'élèves, de professeurs, de cours, les

Maristes et leurs étudiants, les Voluntas Dei, et des enfants qui traînent partout faute de salles de récréation, de terrains de jeux, de matériel sportif...»

A sa deuxième visite, il demeure plusieurs jours et rencontre à peu près tout le monde. Relisons quelques-unes de ses remarques: «Les quelques discours entendus, les rencontres avec les invités d'honneur, m'ont fait voir combien les gens de Roberval sont dynamiques, fiers de leur petite ville et, aussi, combien ils trouvent pénible la situation actuelle des Instituts.»

Des Voluntas Dei, il écrit: «Ces derniers m'ont charmé par leur bon esprit, leur gaieté et, surtout, par la conscience professionnelle qu'ils semblent apporter dans l'accomplissement de leurs fonctions auprès des enfants.»



Groupe 1963-64 d'initiation à l'entretien ménager. Professeur Louis Demers; Educateurs: Robert Bouchard, Robert Pearson.

Il cite le jeune aumônier des Pères maristes depuis deux ans aux Instituts: «un changement des plus appréciables s'est produit depuis l'arrivée des Voluntas... De plus, la présence continuelle du directeur, M. l'abbé Gendron, sur les lieux semble très efficace et indispensable pour la supervision des moniteurs, des professeurs et de la discipline générale.»

Et malgré le désordre et l'inconfort des lieux, il découvre le travail sérieux qui s'accomplit dans les classes et se dit «heureux de constater combien ces sous-doués sont attachés à leurs professeurs et, plus encore, à leur moniteur en chef!... Je tiens à souligner qu'il y a actuellement dans ces deux Instituts un groupe d'hommes précieux, tant chez les professeurs que chez les moniteurs. De ce groupe, il faudrait absolument garder les meilleurs sur place pour septembre prochain.»

Il cite des témoignages indiquant une amélioration de 60% sur les deux premières années au plan académique et éducation, imputable à plus d'expérience chez les professeurs et éducateurs, et indiquant également la renommée et le sérieux des Maristes, le dynamisme des Voluntas...etc.

Relativement à sa participation à une réunion des directeurs de la Corporation, ayant pour objet de préciser l'orientation des instituts, voici ses propos: «Aux dires de monsieur le directeur du Service Social diocésain, Monsieur l'abbé Plourde, et des directeurs de la

Corporation de l'Institut La Chesnaie ainsi qu'à mon humble avis, cette institution est une nécessité pour le diocèse et la région. De l'avis de tous ces directeurs, la Province ne devrait plus hésiter à en faire sa propriété définitive et à y apporter sans délai les améliorations nécessaires à son bon fonctionnement.»

Ne voilà-t-il pas des vœux jadis exprimés par l'ancienne administration laquelle était demeurée dans l'impossibilité de les réaliser!

Découle de cette réunion une détermination de s'en tenir à l'avenir et prioritairement aux sous-doués éduçables puis aux retardés pédagogiques, au moyen d'une fusion des deux instituts accueillant exclusivement des pensionnaires. On envisage la possibilité d'en recevoir cent-soixante (160) pour septembre, à condition de procéder immédiatement à la remise en état des bâtisses 7 et 8.

La dernière page du rapport s'adresse particulièrement au destinataire et démontre assez bien les motifs du projet de Roberval, ce qui explique mal l'hésitation des hauts fonctionnaires à l'appuyer au cours des dernières années.

Immense retard sur le plan réhabilitation

Ci-après un extrait du rapport de monsieur Quirion: «Au cours de la dernière décennie, nous avons été

témoins d'une prise de conscience plus positive des véritables dimensions du problème de l'instruction et de l'éducation.

«Les crédits considérables accordés au chapitre de l'enseignement témoignent de l'intérêt prioritaire que le gouvernement accorde aux questions de l'éducation; des centaines d'écoles centralisées sont présentement réalisées ou en voie de se réaliser; des centaines d'écoles secondaires locales ou régionales ont été aménagées et combien d'écoles techniques ou d'Arts et Métiers ont surgi!

«Toutefois, il est regrettable que sur le plan réhabilitation ou protection des jeunes, on n'ait pas progressé au même rythme! Ce sont ces derniers surtout qui, faute d'institutions appropriées, deviendront des jeunes gens et des adultes à charge de la Province. Ajoutons qu'un bon nombre de ces malheureux engendreront d'autres malheureux!...

«Nous savons tous qu'on est à repenser tout ce problème et à le planifier. Il faudrait un déblocage général et rapide dans tout ce domaine qui est très vaste.

«Voilà, Monsieur le sous-ministre adjoint, les quelques observations et réflexions dont j'ai cru bon vous faire part après ces deux (2) visites aux instituts St-Michel La Chesnaie Inc. et St-André de Roberval.»

L'étude des réparations à effectuer, surtout à l'édifice 8 en raison des défaillances des fondations, traîne en longueur et le dossier est refilé au ministère des Travaux publics.

Comme, de tout évidence, les locaux seront encore inadéquats en septembre, on doit réduire le nombre d'admissions à quatre-vingt (80): neuf (9) classes de sous-doués avec un Q.I. de 80 à 100. Le séminaire des Pères maristes quant à lui, accueillera quarante-six (46) étudiants, dont trente-six (36) internes.

La première assemblée générale annuelle des Instituts a lieu le 17 septembre 1963. Les anciens directeurs ayant démissionné, on procède à l'élection des officiers d'assemblée et à celle, également, des directeurs. À l'unanimité, les mêmes directeurs sont réélus, soit: le chanoine Paul-Emile Côté, Denis Gaudreault, l'abbé Laurent-Paul Gendron, l'agronome Paul-A. Paquin, le père Louis-Philippe Parent, le Dr Adrien Plante, l'avocat Grégoire Racine, Gilles Gaudreault et l'arpenteur-géomètre Marcel Leblanc. Les membres du comité exécutif seront: Adrien Plante, Gilles Gaudreault et Laurent-Paul Gendron.

Un nouveau directeur général

Vu la maladie de l'abbé Gendron, monsieur Clément Cauchon est nommé, à l'assemblée du 12 novembre, directeur général pro tempore. L'abbé Gendron décèdera peu après. Il sera remplacé au secrétariat de la Corporation par Grégoire Racine. D'autre part, le 21

janvier 1964, Clément Cauchon est élu directeur de la Corporation, en remplacement de Laurent-Paul Gendron.

A titre de directeur des études, monsieur Cauchon hérite du lourd dossier de la révision du personnel commandée par le Ministère, et ce dans un contexte de réorientation et d'incertitude financière. Arrivé à la fin de l'été 1961, il aura gravi tous les échelons: d'abord sur la construction, puis professeur, directeur de discipline, directeur des études, directeur général par interim.

Assainir les finances

Dorénavant, les états financiers seront vérifiés, chaque année, par un expert-comptable.

A l'approche de Noël, le gouvernement verse un premier acompte de

98 000 \$ sur le prix d'achat des actifs nets des corporations, tel que déterminé par l'inventaire du 15 avril 1963. Un montant de 504 000 \$ est postérieurement attendu en règlement de toute dette. On paie prioritairement les dettes du mois et l'achat des terrains.

C'est au printemps 1964 que le ciel se dégagera miraculeusement. On semble avoir mis le doigt sur la principale cause d'accumulation du déficit: un per diem de 4,75 \$, trop bas, qui oblige constamment à financer un excédent des dépenses.

Le 10 mars 1964, dans son rapport financier pour la période du 1^{er} avril 1963 au 31 janvier 1964, le nouvel administrateur établit son déficit d'administration à 100 732,80 \$, auquel on doit ajouter des dépenses de capital de 14 963,09 \$. Il précise qu'il faudrait un per diem de 8,43 \$ pour absorber le déficit, en considérant comme acquis que le Ministère accepte les cas refusés du comté Lotbinière et ceux de la région. Il soutient également qu'il peut en arriver à un per diem approximatif de 9,40 \$ en enlevant des dépenses courantes ayant une implication directe dans le déficit relevé par les auditeurs au 1er avril 1963.

Le premier rapport du vérificateur externe établit le déficit accumulé au 31 mars 1964 à 201 670,37 \$.

Le 20 mai 1964, l'administrateur ajoute cette note de trois paragraphes au bas de son rapport d'utilisation des fonds reçus du ministère:

«Comment se fait-il que le gouvernement ait versé 98 000 \$ en acompte sur le prix d'achat des actifs, à l'approche de Noël 1963, alors que la vente ne fut autorisée que le 11 février 1964 dans une résolution de la Corporation et concrétisée le 17 mars suivant?»

«N.B.: Le ministère du Bien-Etre social et de la Famille nous a accordé un per diem rétroactif du 1er avril 1963 au 31 mars 1964, au montant de 9,40 \$. Si l'on considère que du 1er avril au 31 août 1963, la

liste de paye elle seule dépassait mensuellement 23 000 \$, le per diem de 9,40 \$ ne couvrait pas les achats (au-delà de 10 000 \$ par mois). De plus, pour les mois de juillet et août 1963, le per diem n'a rapporté que 6 993,60 \$ par mois et cela ne couvrait que le tiers des honoraires...

Ainsi, le déficit de l'année courante est pour ainsi dire le prolongement et le résultat du déficit enregistré dans le rapport de l'Auditeur de la Province au 15 avril 1963.»

De fait, le nouveau directeur du Service Social diocésain, M. Marcel Dion, était venu rencontrer les directeurs de la Corporation le 21 janvier. Ceux-ci cherchaient à s'entendre sur une formule d'allocations familiales et de vérification rétroactive. On y avait discuté également, du rôle et des besoins des instituts conjointement avec l'Institut St-Georges et l'Orphelinat de Chicoutimi. En mars 1964, une entente était signée par les Instituts La Chesnaie et le Service Social diocésain, attribuant à ce dernier le contrôle quasi complet du placement des enfants aux Instituts et, conséquemment, des demandes et réceptions d'allocations.

La vente des actifs des deux Instituts au gouvernement provincial fut autorisée à une assemblée générale spéciale le 11 février 1964 et s'est concrétisée le 17 mars à Québec. En six (6) mois, le gouvernement aura épongé les dettes des Instituts au moyen de subventions totalisant 602 893,04 \$.

Réorganisation du personnel

Dans l'intervalle, le nouveau directeur général entreprend des démarches pour assurer la continuité de ce qui était à l'origine la principale raison de l'ampleur du campus soit, la spécialisation du personnel en enfance inadaptée. Pour être admis à suivre des cours en déficience mentale relevant des universités, il faut détenir un certificat de 12^e année scientifique, ce que plusieurs éducateurs sont à compléter sur place, ou un brevet d'enseignement du Département de l'Instruction publique.

Au début de mai, dix (10) professeurs se présentent aux examens d'admission à l'université Laval.

Pour assurer la supervision de cette formation, donc la compétence du personnel, et faire en sorte que l'Institut devienne le centre expérimental de formation, la connaissance des qualifications du personnel s'impose et s'insère, d'ailleurs, dans cette révision exigée par le Ministère.

Les dossiers académiques des Voluntas Dei ne peuvent plus être tenus secrets, prérogative que le contrat de 1962 leur accordait. Il semble que les qualités des Voluntas, tant louangées par M. Quirion au printemps de 1963, se soient vite transformées en faiblesses, inadmissibles, une fois ceux-ci soustraits à la supervision de l'abbé Gendron. Selon leurs dossiers académiques, combinés à leur conduite, ils seraient plutôt classés comme bénéficiaires qu'éducateurs de cadre.

Des dix, deux (2) seuls resteront au service des Instituts; ils perdent par le fait même leurs fonctions, jusqu'à ce jour exclusives, de secrétaire et de responsable de moniteurs. Leur départ marque l'abolition du poste de responsable des loisirs; une seule et même personne cumulera les postes de directeur général, directeur des études et préfet de discipline. Dans la même foulée, on mutera quatre (4) professeurs de travaux manuels à des postes de moniteurs.

Avec l'approbation du ministère du Bien-Etre social et de celui de l'Education pour dispenser des cours en socio-pédagogie à Roberval, monsieur Cauchon tentera d'y amener, en plus, la présentation de cours sur la déficience mentale. Plusieurs démarches pour faire venir des professeurs dans la région se solderont par un échec.

Lutte des programmes de formation

Ce n'est qu'en 1966 qu'il parviendra à inscrire au programme de l'Ecole normale de Roberval le cours d'«éducateur de groupe» que donne déjà Trois-Rivière. L'expérience durera deux (2) ans et prendra fin à la suite du boycottage de Trois-Rivières, qui devait réussir, finalement à s'approprier l'exclusivité de ce programme.

Cependant, l'implantation par le Cégep de Jonquière du programme de «rééducation institutionnelle» dans le secteur de l'éducation aux adultes a permis à nos moniteurs d'alors de poursuivre leur formation sur

place, grâce au déplacement des professeurs dudit cégep pour leur dispenser les cours du programme susmentionné. Le titre de ce programme est devenu «Techniques d'éducation spécialisée.» Ainsi, plusieurs de nos moniteurs (éducateurs) ont pu obtenir leur D.E.C. en éducation spécialisée à l'intérieur de ce processus de formation.

Par après, d'autres tentatives suivront, plus ou moins fructueuses, auprès de l'Université de Sherbrooke, l'Université de Montréal (Ecole de Psycho-Education), puis l'Université du Québec à Chicoutimi.

Au cours de 1964, on apprend aux élèves, entre autres choses, à expérimenter eux-mêmes le fonctionnement bancaire, le budget et l'auto-discipline pour fonctionner en société, et déjà apparaît la préoccupation d'explorer les possibilités d'emplois pour les jeunes de dix-huit (18) ans qui doivent quitter l'Institut.

Les prochaines années seront marquées par le souci de préciser une nouvelle orientation aux instituts, selon les besoins du Service Social diocésain et, surtout, dans la perspective de l'intégration du secteur académique et de l'initiation au travail à la Régionale Louis-Hémon.

Depuis le 21 mai 1965, les deux corporations ont fusionné en une seule: l'Institut La Chesnaie inc.. Le bureau de direction sera désormais composé de dix (10) membres et les nouveaux règlements seront adoptés

et approuvés en juin.

Une page de l'histoire de l'Institut venait d'être tournée. On ne connaîtra probablement jamais tous les efforts individuels et collectifs déployés pendant ces vingt-six (26) mois de relance par les membres des corporations «soeurs»; il sera également impossible de mesurer à sa juste valeur le don de soi et de faire le décompte des heures passées à se pencher laborieusement sur les problèmes pour leur trouver la solution convenable.

Le travail de relance était un défi de taille; ils l'ont relevé avec brio, avec toute leur bonne volonté, avec l'aide des employés et des représentants du ministère de la Famille et du Bien-Etre social. Ensemble, ils ont assuré la permanence de l'oeuvre, sa stabilité, en même temps qu'ils répondaient aux besoins urgents et aux attentes de la clientèle. Leur contribution a permis à Roberval et ses environs de profiter de retombées économiques importantes, qui se situent, après un quart de siècle, à plusieurs dizaines de millions de dollars. L'Institut peut être fier d'avoir pu compter sur des gens de cette trempe.

Partie II

LE RETRANCHEMENT

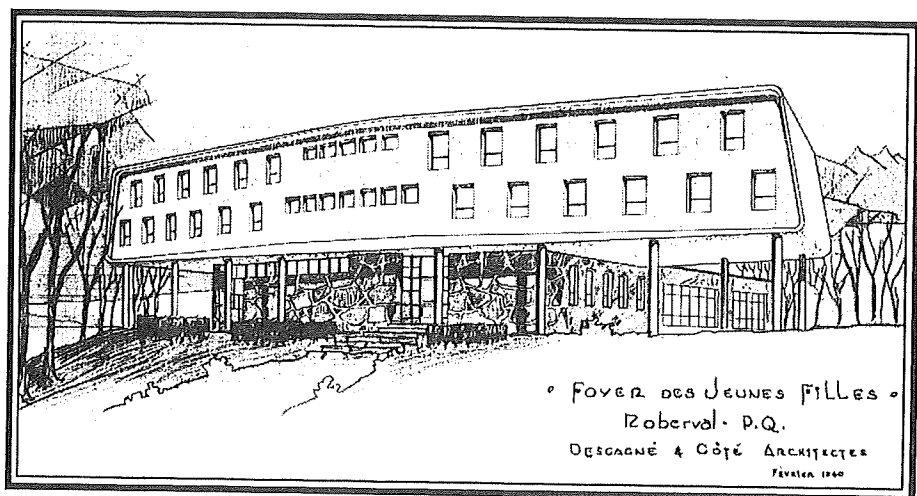
MOUVEMENTS DE LA CLIENTÈLE ET SÉRIE DE REVERS

(1965-69)

Parmi les points de restructuration, la possibilité de se développer pour accueillir les filles délinquantes est envisagée, afin de combler une perte de clientèle; cette idée sera abandonnée lorsqu'une communauté religieuse de Chicoutimi offrira une telle ressource.

La panique n'est pas encore de rigueur, car même si la majorité de la clientèle de l'Institut correspond aux nouvelles ressources développées par les institutions scolaires pour l'enfance exceptionnelle, il n'en demeure pas moins que l'établissement devra continuer pour beaucoup, à assumer son rôle essentiel d'accueil et de réhabilitation en dehors des heures de classe: le séjour prolongé en institution s'avère encore le seul moyen adéquat de réadaptation et de préparation à vivre en société.

De cette clientèle de sous-doués éducatibles et retardés pédagogiques, une certaine partie est jugée intolérable dans le secteur public à cause des problèmes de comportement qu'elle présente. Dans la plupart des cas, ces problèmes sont de nature caractérielle et l'institution qu'est La Chesnaie se devra de les accueillir pour les rééduquer à long terme dans un contexte approprié. C'est la clientèle proposée pour les années 70.



Ces discussions et rencontres ont permis de connaître les projets de transformation de l'Institut St-Georges en centre d'observation et de transition à court terme pour la clientèle de mésadaptés socio-affectifs d'intelligence normale; le ministre d'Etat Roch Boivin en permettra la réalisation dès 1968-69.

Pour l'instant, il est décidé que La Chesnaie continuera d'accueillir la même catégorie de clientèle afin de spécialiser davantage le personnel enseignant.

Il y a possibilité d'augmenter le nombre de places pour des plus jeunes afin de mieux répondre aux besoins, les jeunes déficients de huit à douze ans étant moins détériorés, plus malléables et offrant une meilleure garantie de succès que les adolescents de quinze ans et plus.

Quelques statistiques

De fait, les statistiques démontrent que près de la moitié des enfants admis avait entre huit et douze ans au cours des années 66 et 67, contrairement aux années antérieures. Par la suite, le pourcentage diminuera de beaucoup et les treize-quinze ans domineront nettement.

De 1963 à 1971, l'Institut accueille un grand total de 827 bénéficiaires, dont 480 de la région immédiate du Saguenay-Lac-Saint-Jean et 191 de la Côte-Nord.

Le pourcentage de ces deux régions vient, cependant, à égalité dès les années 70, l'une et l'autre fournissant chacune à peu près 30% des bénéficiaires. À cette période, on note un pourcentage avoisinant 14% pour chacune des régions de l'Abitibi et de Québec; suivent le Bas St-Laurent et la Gaspésie, puis la région de Montréal.

De 1965 à 1967, le nombre d'élèves externes passe de douze à cinq.

La nécessité d'aider les finissants de La Chesnaie à s'intégrer au marché du travail débouche en 1965-66 sur la création du poste d'officier de placement confié à demi-temps à un professeur.

Celui-ci revient à plein temps dans l'enseignement l'année suivante et, au placement, est remplacé, à temps partiel, par un travailleur social. Ce n'est qu'en

août 67 que l'institut obtient les services d'un officier de placement à plein temps.

Dans le but de vérifier si les programmes préparent adéquatement les élèves au marché du travail, un relevé est fait de la situation des bénéficiaires de La Chesnaie qui ont quitté l'institution entre juin 64 et juin 67.

La plupart des données et conclusions deviendront, cependant, caduques, à la lumière du transfert éventuel du secteur académique et de métier à la Régionale Louis-Hémon et pour d'autres considérations qu'il faut quand même examiner si l'on veut apprécier le chemin parcouru:

Entre juin 64 et juin 67, 173 élèves ont quitté. 128 ont pu être rejoints et pour 92 d'entre eux, on peut, en principe, compter sur la compréhension et le support au moins psychologique des parents pour trouver de l'emploi au jeune.

24 enfants avaient connu des placements dans d'autres institutions avant d'être admis à l'Institut La Chesnaie. La plupart des 128 avaient une scolarité relative, entre la 1^{ère} et la 5^e année.

Les raisons de leur placement à La Chesnaie sont uniques ou cumulatives. Pour 48, il s'agissait d'incompétence chronique ou momentanée d'un ou des deux conjoints à comprendre l'enfant. Pour 22, c'était la maladie de l'un ou l'autre des conjoints. 112 ont été

placés à l'Institut La Chesnaie pour inadaptation scolaire ou simplement manque de ressources scolaires. 28 seulement ont été placés pour des difficultés de comportement.

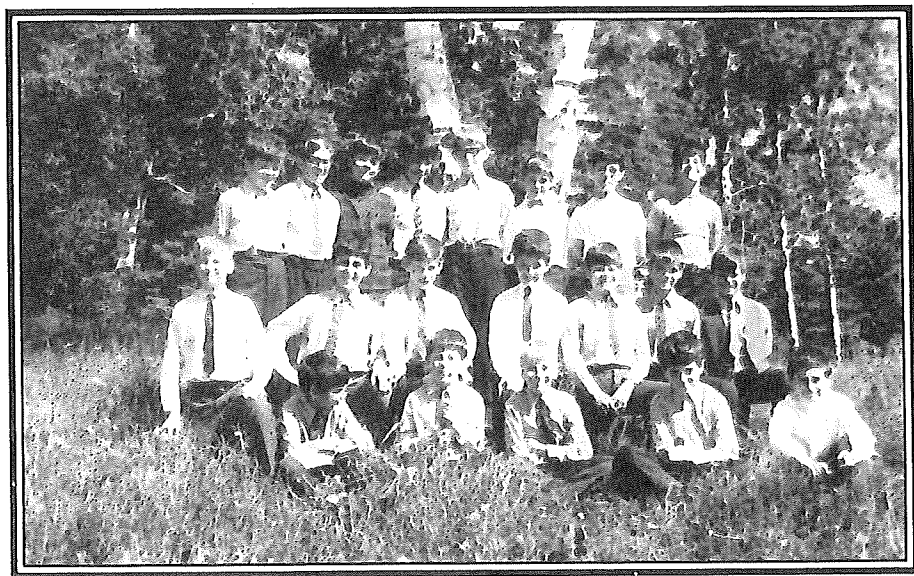


Photo: Noël Turcotte

**Groupe 1969-70 de la résidence (no 3) appelée l'Etape.
Educateur: Noël Turcotte.**

Il faut noter que les écoles étaient moins tolérantes et organisées à ce moment-là. Cette cause de placement ne vaudra guère à partir de 1967, dans la région, car la plupart des commissions scolaires régionales développeront des sections de classes spéciales pour exceptionnels ou inadaptés.

C'est donc dire que la clientèle future proviendra de foyers moins normaux, avec des parents moins aptes à

aider leurs enfants. D'après les capacités intellectuelles qu'elle affiche à l'arrivée, on juge que la grande majorité se situe au niveau inférieur.

8 sont considérés d'intelligence normale et devaient être réintégrés au milieu scolaire régulier, une fois le problème de comportement résolu. 99 ont des capacités physiques normales, 24 souffrent d'un handicap physique ou d'une maladie, dont l'épilepsie.

La durée de leur séjour à La Chesnaie varie: 45 ont séjourné moins d'un an; 40 ont séjourné entre un an et deux ans; 19 ont séjourné trois ans; 14 ont séjourné quatre ans; 7 ont séjourné plus de quatre ans.

De façon générale, ils ont démontré une adaptation régulière. Leur capacité académique est, toutefois, demeurée la même; ils montrent des capacités manuelles acceptables, avec restrictions selon les métiers enseignés (concierge, menuisier, plâtrier, maçon, peintre, cuisinier).

Quant aux raisons de leur sortie, 14 seulement ont quitté parce qu'ils avaient atteint la limite d'âge (18 ans et plus). La plupart des départs furent décidés soit par l'Institut, soit par le Service Social, ou les deux; seulement 19 le furent par les parents.

Quelle orientation ont prise les jeunes à leur sortie?

71 sont retournés à l'école: 28 dans les classes régulières, 43 dans les récentes classes spéciales et

d'initiation au travail des nouvelles commissions scolaires régionales. Comme l'Institut doit, maintenant accueillir non seulement des sous-doués éducatibles mais, également, de plus en plus de jeunes pour des troubles de comportement, cette dernière orientation deviendra de moins en moins effective.

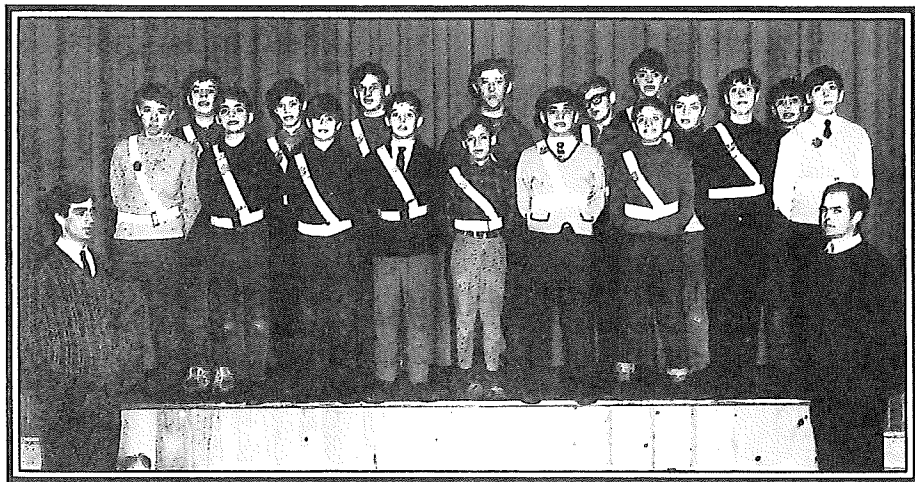


Photo: J.-E. Chabot

Groupe 1966-67 des brigadiers scolaires. Educateur: Jean-Noël Potvin; Directeur de la Vie de groupe: Louis-Marie Morin.

7 seulement sont retournés dans d'autres institutions de réadaptation; la situation familiale des autres s'étant améliorée, ils ont séjourné dans leur famille. Cette constatation est déjà importante et motivera l'apparition du service de réinsertion sociale, dix ans plus tard.

24 ont travaillé, mais occasionnellement, pour la plupart. La moitié de ces derniers ont même changé d'emploi.

De façon cumulative, on en arrive à 32 ex-bénéficiaires qui se sont retrouvés en chômage complètement ou pour des périodes de temps importantes; il faut considérer que le taux de chômage régional à ce moment gravite autour de 14.5%. Pour mesurer leur adaptation sociale, on considère que 106 mènent une vie normale, qu'aucun n'est marié, que 8 à peine ont eu des démêlés avec la police ou la justice.

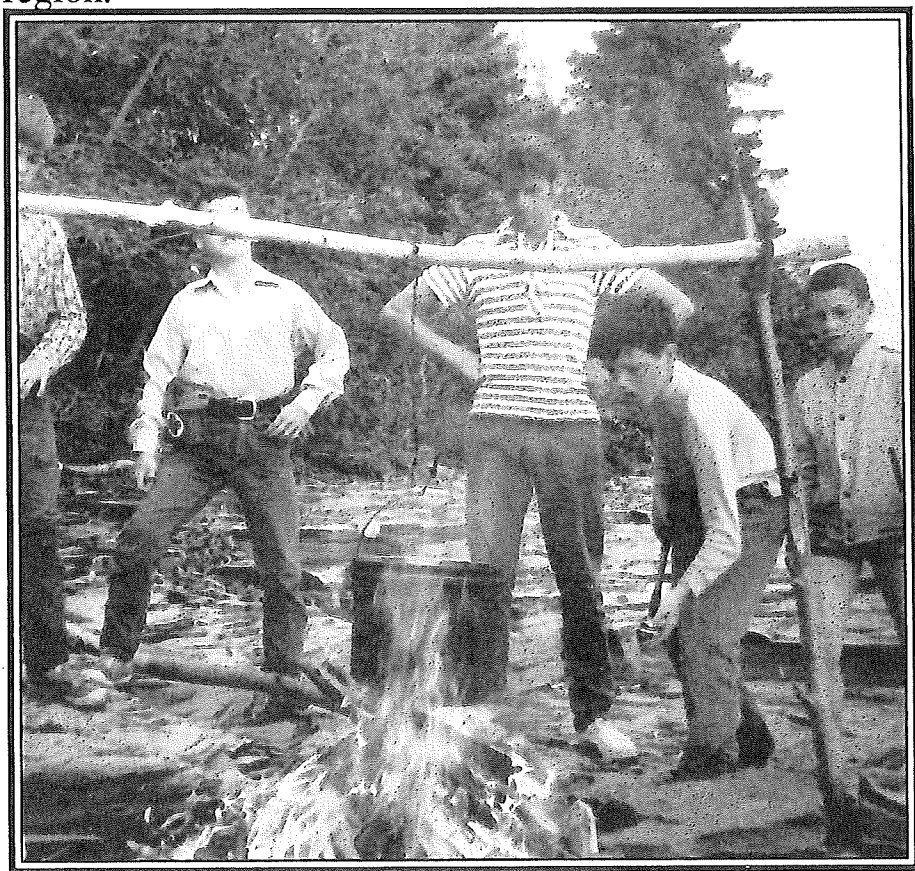
Tous les employeurs sont unanimes à reconnaître l'honnêteté des élèves à leur travail mais aussi le manque de propreté chez la moitié d'entre eux.

Ces mêmes employeurs trouvent difficile de les faire accepter comme travailleurs, parce qu'il existe des préjugés dans la population, préjugés qui ont comme base l'ignorance à l'endroit des élèves de l'Institut et de la déficience. Il faut dire que les surhandicapés (physiques et mentaux) éprouvent plus de difficultés d'intégration au monde du travail et au fonctionnement compétitif en général. À cette époque, la "chasse gardée" des comités paritaires et des écoles d'apprentissage que constitue l'émission de cartes d'apprentis et de compétence permet légalement à ceux-ci d'exclure les sous-doués éducatibles, même s'ils sont habiles manuellement.

Tel que mentionné auparavant, cette recherche vaut surtout pour les programmes académiques et permet de constater que très peu de garçons s'orientent, soit par manque d'intérêt, de discipline ou simplement à cause

d'une certaine saturation, vers des métiers pour lesquels ils démontraient des capacités, à l'Institut.

L'efficacité de la tâche d'officier de placement est alors remise en question, étant donné, que depuis septembre 67, seulement 37% des jeunes proviennent de la région immédiate, contrairement à 82% entre 1964 et 67. À leur sortie, la plupart désirent retourner dans leur région.



Un groupe d'élèves, sous la conduite de Berthol Hudon, éducateur, en pique-nique en 1971.

En 1970, secteur réadaptation, un comité de placement de l'Institut suit et prépare les finissants durant leur dernière année et organise, à leur intention, pour la première fois des stages de travail en dehors de l'Institut.

On se propose donc, à partir de cette orientation envisagée pour l'avenir, de se consacrer soit aux inadaptés mentaux éducatibles surhandicapés au plan de la personnalité, soit aux élèves à réhabiliter, en vue de les intégrer le plus tôt possible aux classes spéciales des écoles régionales.

Février 1966, un mémoire est expédié au ministère de la Famille et du Bien-Etre social, réclamant des modifications aux édifices n^{os} 6, 7 et, surprise..., la construction d'un gymnase et l'amélioration des terrains. Ces modifications avaient déjà été approuvées en principe par l'arrêté ministériel du 27 novembre 1963.

On démolit

Mais qu'arrive-t-il donc au pavillon n^o 8? Voilà qu'on parle de le démolir prochainement!

Souvenons-nous qu'on avait décrété l'arrêt des constructions en 1963 pour freiner les dépenses... L'édifice était à peine terminé qu'il fallait déjà songer à le consolider en raison de la fragilité des fondations. Les murs se lézardaient et il devenait périlleux de l'occuper.

A l'automne 64, l'architecte des Travaux publics, qui devait étudier les réparations à effectuer, recommande de ne pas chauffer la bâtisse durant l'hiver, sans doute par souci d'économie. Résultat: en février 65, les dégâts causés par la gelée sont considérables et il s'avère maintenant plus coûteux de le réparer que de le reconstruire.

Quelle publicité dans les journaux quand une équipe de douze hommes s'amène pour procéder à la démolition! La plus grande bâtisse du complexe, un édifice neuf de trois étages (exceptionnellement) d'une valeur de 200 000 \$...qui n'a jamais été occupé.

Le coup est encore plus dur alors qu'on s'ingénie à se refaire une santé, c'est à dire une meilleure image! Ce nuage noir vient perturber des efforts d'équilibre comme un dernier soubresaut visible de l'âge ingrat.

Départ des Maristes

Et ce n'est pas fini! Dans les trois années qui suivent, l'espoir d'une ère nouvelle persistera, même si les risques de déprime croissent suite à une série d'autres revers.

Les Pères maristes quittent les lieux à l'été 1967. Ce départ représente une perte de prestige appréciable mais on s'y est préparé d'avance de telle sorte qu'on transformera l'édifice no 6 qu'ils occupaient pour y installer l'administration, logée jusqu'à ce jour dans l'édifice no 7, et deux unités de vie pour les jeunes.

Le feu s'en mêle

Deux ans plus tard, dans la nuit du neuf au dix juin 1969, début d'incendie dans le dortoir de l'édifice construit jadis en partie par des élèves et abritant maintenant les plus jeunes des pensionnaires.

Les pompiers accourent et maîtrisent rapidement l'incendie. Les occupants ont eu le temps de quitter les lieux, sauf trois: deux sont morts asphyxiés et le troisième est transporté d'urgence à l'hôpital, qui le ramène à la vie.

L'événement délie les langues et émeut les médias. On parle de retour prématuré dans les familles, de placements temporaires en foyers nourriciers, de dommages de l'ordre de 40 000 \$, de négligence criminelle, de poursuites judiciaires, d'irresponsabilité d'abord au niveau du ministère du Bien-Etre social, puis du ministère des Travaux publics auprès de qui la direction de l'Institut avait régulièrement réclamé des sorties d'urgence, des escaliers de secours davantage de personnel sur les lieux la nuit. La rentrée sera retardée à l'automne suivant. Une partie du second étage de l'édifice n° 6 sera inhabitable et la clientèle réduite à quatre-vingt bénéficiaires.

Mais quelle lugubre image propagée par la presse à sensation tout particulièrement! C'est l'événement qui fera le plus connaître ce centre d'accueil et de réadaptation!

En cette année 1969, la rentrée scolaire ne se fera pas sous la responsabilité de l'Institut La Chesnaie. En effet, telle avait été la décision prise deux ans plus tôt après de dures négociations. Il en résulte aujourd'hui un précédent de portée provinciale: une entente signée le 7 octobre 1969 entre un centre d'accueil et une commission scolaire régionale, à la suite de laquelle s'effectue le transfert du secteur académique à la Commission scolaire régionale Louis-Hémon.

Le pavillon n^o 7 sera loué à la Commission Scolaire Régionale Louis-Hémon et abritera le nouveau Centre éducatif Bellevue, dont la clientèle scolaire se situera, au cours des années, autour de 160 élèves.

Même si on accepte difficilement cette perte énorme de la principale compétence qu'on avait développée au cours des années, il faut quand même y voir un premier échange avec la population puisque quatre-vingt élèves externes graviront désormais sur la butte de l'Institut La Chesnaie.

Les membres de la commission Batshaw seront impressionnés par le niveau d'excellence du Centre éducatif Bellevue et feront observer que cette réalisation a grandement contribué à améliorer l'image plutôt défavorable de l'Institut La Chesnaie. Coïncidence? Au moment de l'apparition du rapport Batshaw en 1975, le Centre éducatif Bellevue avait quitté l'Institut La Chesnaie pour s'installer en ville.

SPECIALISATION

(1970-75)

C'est donc la première fois qu'on louera des locaux, même si, paradoxalement, on entreprendra des travaux de rénovation et d'agrandissement dès le printemps 70.

On rénove, entre autres, le pavillon n° 6 afin d'y loger tous les services administratifs et l'on construit un édifice qui relie les pavillons 3 et 4 déjà existants et appelés à loger deux unités de vie, pour former ainsi un ensemble de quatre unités en forme de croix à partir de septembre 71.

Malgré l'expansion physique et en dépit des nombreuses évactions de bénéficiaires, coûteuses en dommages matériels et en rebuffades de la part du milieu, nous assistons en réalité à du retranchement; car le nouveau directeur de la Vie de groupe, recruté à Boscoville, Yvon Gauthier, apporte avec lui un programme strict de psycho-éducation, qui aura un effet contraire de diminution de clientèle.

Ce programme de rééducation-récupération exige une période d'observation dans le but de déterminer l'acceptation ou non du jeune, selon qu'il répond aux exigences des programmes visant une clientèle spécifique de mésadaptés caractériels d'intelligence normale ou avec léger retard.

Une unité sera consacrée à ce rôle d'observation, quatre autres à des étapes précises de rééducation avec des évaluations régulières de chaque bénéficiaire dans son processus de récupération.

Pour se refaire une santé, l'Institut la Chesnaie doit se spécialiser dans sa vocation initiale. Il ajuste son virage à la mode du jour mais alors, il est permis d'affirmer que le transfert tardif du secteur académique le situe derrière l'Institut St-Georges, où l'hébergement temporaire et transitoire est en place depuis quelques années pour à peu près le même genre de clientèle. Les années 70 verront également se développer dans la région les centres familiaux pour les mésadaptés 0-12 ans.

En 1971, l'Institut commence à résoudre son problème de recrutement d'éducateurs spécialisés en engageant les premiers diplômés des Techniques d'éducation spécialisée du Cégep de Jonquière et des Techniques de sports et loisirs de Rivière-du-Loup.

A l'automne, un ancien professeur-éducateur des premières années de La Chesnaie, maintenant directeur du Service de probation de Chicoutimi, plus tard à la Direction de la Protection de la jeunesse, amorce une série de visites ici, accompagné du directeur des Services de protection du Québec; ils veulent sensibiliser les organismes régionaux au problème des mineurs des deux sexes détenus temporairement dans les prisons communes de Roberval et Chicoutimi, en attendant de comparaître devant le juge.

Un comité régional est formé pour étudier les réels besoins qui justifieraient l'implantation d'un centre d'accueil pour le Saguenay et le Lac-Saint-Jean.

Début 72, les autorités du ministère des Affaires sociales demandent à l'Institut La Chesnaie de prendre les dispositions pour répondre aux besoins de ces mineurs.

Des vérifications sur place indiquent qu'il est possible d'aménager dans le pavillon n^o 4 dix cellules sécuritaires pour garçons et quatre pour filles.

C'est le projet de transformation en centre d'accueil-détention (période de 1 à 30 jours), qui verra le jour à partir de 1972-73, sous le nom de Centre d'accueil jeannois. On y fera aussi de l'observation, de l'évaluation et de l'approche rééducative des jeunes délinquants. L'Institut St-Georges de Chicoutimi dispensera ce service sept ans plus tard.

L'avènement du Centre d'accueil jeannois est significatif. La réputation de «place de fous», que l'opinion populaire entretient systématiquement à l'égard de La Chesnaie, incite les juges à taire ce nom dans leurs jugements, afin de ne pas hérissier les jeunes. Le nom de Centre d'accueil jeannois marque le début d'une nouvelle stratégie pour éviter de prononcer celui de La Chesnaie.

Et voici, à cette heure, la capacité de l'Institut la Chesnaie: cinq pavillons, dont l'un renferme deux unités

de vie. L'ensemble totalise cent huit lits. Mais les problèmes de plus en plus complexes que présentent les pensionnaires rendent ceux-ci davantage perturbés et, en outre, ont nécessité avec le temps une réduction des groupes; ajoutons-y les exigences des programmes, et l'on en arrive à une capacité réelle de 85 places. 4 unités de rééducation de 16 jeunes, 1 unité d'observation de 8 jeunes, 1 centre d'accueil-détention pour 9 garçons et 4 filles.

S'ajoutent donc aux mésadaptés socio-affectifs caractériels et au 10% d'épileptiques, les délinquants.

Il faut bien reconnaître que le complexe pavillonnaire de La Chesnaie disposait naturellement cette institution au fonctionnement par unités et groupes restreints de jeunes.

L'Institut est en possession de tous ses moyens. Le nouveau conseil d'administration, formé depuis juin 73, selon les dispositions de la loi 65, décide de faire connaître l'établissement davantage et mieux.

Un an plus tard, le nouveau sigle est lancé et représente, en superposant les lettres I, L et C, les étapes que franchit le pensionnaire pour réintégrer sa famille et la société.

Le programme donne des résultats satisfaisants au niveau de l'efficacité, et permet au directeur de la Vie de

groupe d'affirmer, en 1974, que 60% des finissants de La Chesnaie évoluent aujourd'hui normalement dans la société.

On obtient du Gouvernement, le 8 août 1974, après plusieurs années de vaines demandes, la cession de propriété de tous les biens de l'Institut pour la somme de un dollar, afin d'assouplir l'administration et le financement de l'établissement.

L'organisme, qu'on a commencé à restructurer en 71, reconnaît maintenant comme cadres intermédiaires les responsables pavillonnaires, anciennement responsables d'unités de vie. En 1976, le poste de directeur de la Vie de groupe sera scindé en deux: un directeur des services de réadaptation, Armand Duperré, et un directeur des services professionnels, Jacques Brunet.

L'unité d'observation ferme ses portes en décembre 74. Le centre d'accueil-détention, doublé d'un service de dépannage, accueille treize garçons et deux filles. La clientèle totale se chiffre aux alentours de 75, et l'on prévoit accepter pour les prochaines années 64 garçons et 36 filles.

Partie III

L'ECLATEMENT

LA CORDE RAIDE

(1976-77)

Le projet Orientation 75 mentionnait déjà la possibilité d'établir des foyers de groupe et réclamait pour l'immédiat, dans le but de faire de la place à plus de bénéficiaires, des transformations physiques, suite au départ du Centre éducatif Bellevue. Mais cette clientèle demeurait celle des mésadaptés sociaux-affectifs avec problèmes pas trop complexes, si bien qu'en 1976-77 tout s'écroule: à peine une quarantaine de bénéficiaires dans cet immense campus!

La situation entraînera une sérieuse remise en question, secondée au surplus par les recommandations du rapport Batshaw, publié à la fin de décembre 75. Ce comité d'étude sur la réadaptation des enfants et adolescents placés en centre d'accueil fut mis sur pied au début de 1975 à la demande du Ministère des affaires sociales, à la suite d'une série de crises majeures dans certains centres d'accueil de la Province, où la sécurité mobilisait plus d'efforts que la réadaptation.

Selon le rapport, les services offerts par le réseau d'établissements sont trop axés sur le centre d'accueil et d'autres ressources complémentaires doivent être mises sur pied; 40% des jeunes placés actuellement en institution n'auraient pas eu besoin de cette mesure, y lit-on.

Le ministère des Affaires sociales aligne également une programmation sur cette nouvelle façon de penser et dicte une nouvelle orientation pour le réseau desservant la clientèle mésadaptée sociale ainsi que celle dont la mésadaptation se double d'un léger retard mental.

Plutôt que de canaliser énergie et ressources vers la transformation physique de l'Institut La Chesnaie, le ministère croit le moment propice, et pour La Chesnaie et pour la région, de relever le défi de développer le concept de centre d'accueil de l'avenir. C'est le moment de s'ouvrir à la société et l'Institut La Chesnaie s'y installera d'une façon bien déterminée. La perspective, complètement nouvelle il y a deux ans, est maintenant envisagée. C'est une question de survie, plus que jamais; on fonce ou on ferme. Climat lourd d'insécurité pour le personnel: comment sortir des murs tout en gardant le même nombre d'employés et le même budget? Et puis cela vient chambarder considérablement des habitudes! Tous ces changements à l'horizon s'avéraient-ils avantageux pour les jeunes en difficulté dont nous avons la charge?

De fait, La Chesnaie a recruté depuis 1976 un homme dynamique tout désigné pour s'intégrer à ce nouveau fonctionnement. Le directeur des services professionnels, Jacques Brunet, arrive de Mont-Saint-Antoine, où on a développé un programme d'étapes de resocialisation prônant la réinsertion sociale dans le milieu.

Ses nombreux travaux et son document Orientation 77 serviront de base de discussion à la Table régionale de concertation et de programmation en 1976-77 ainsi qu'à la Commission administrative régionale de la Mésadaptation sociale et de la Déficience mentale en 1977-78. Ces rencontres permettront la mise à jour des services régionaux offerts par les cinq centres d'accueil pour enfants et adolescents et proposeront de nouvelles orientations pour l'Institut La Chesnaie.

Il est prévu que ce dernier dotera la région d'un réseau de places semi-internes et externes, tel un réseau de foyers de groupe, possiblement un centre de jour ou un réseau de familles d'accueil et autres formules jugées pertinentes.

L'ordre dans le réseau régional

Une intention à signaler: mettre de l'ordre une fois pour toutes dans l'anarchique fonctionnement du réseau régional. On vise la complémentarité entre établissements régionaux axés sur deux pôles: l'Institut St-Georges spécialisé en programmes internes et sécuritaires, et l'Institut La Chesnaie développant des programmes semi-internes et externes.

Pour un coût équivalent, La Chesnaie pourrait dispenser une qualité de services égale et même supérieure à une quantité plus grande de bénéficiaires, si l'on considère que le nombre possible de clients en

internat va en diminuant et que, de plus en plus, les régions doivent s'auto-suffire en ressources, selon leurs besoins.

Ces services que pourrait dorénavant dispenser l'institution de Roberval seraient de deux ordres: premièrement, des services spécialisés en interne pour une clientèle spécifique ayant besoin de cadres institutionnels pour son traitement et son évolution. Plusieurs jeunes sont refusés actuellement dans les centres d'accueil à cause de handicaps multiples et complexes. Des cas marginaux, pour lesquels on pourrait maintenant faire de la place et, ainsi, rendre l'institution fidèle à sa mission première qu'est répondre aux cas qui ne peuvent demeurer dans la société pour plusieurs raisons majeures et desquels jusqu'à ce jour, on ne s'était que très peu occupé.

L'Institut La Chesnaie constitue en 1976-77 la seule ressource régionale pour accueillir ces cas complexes. Ce sont les jeunes déficients légers, dont quelques-uns atteints de mongolisme, en provenance du Centre d'entraînement à la vie de Chicoutimi (12-18 ans, Q.I. entre 50 et 75), qui sont cause de l'ouverture de l'unité "Le Foyer". Celle-ci fermera ses portes à la fin de 1978, ne comptant plus qu'un seul bénéficiaire.

Deuxièmement, La Chesnaie dispenserait des services en externe à une clientèle de mésadaptés sociaux ne requérant pas les structures d'un centre d'accueil mais le support de spécialistes dans son

milieu, ou encore ayant besoin d'un service mitoyen entre le centre d'accueil et les services externes. Cette mesure intermédiaire serait la formule du foyer de

groupe, qui viendrait suppléer au manque de ressources extérieures.

On assiste à une orientation de plus en plus régionale, visant à desservir la population dans son propre milieu et, si possible, à amorcer le traitement du jeune et à le réadapter chez lui.

Après les premiers stages de bénéficiaires sortant en 1970, d'autres pas significatifs sont entrepris à l'été 1976. Deux éducateurs de La Chesnaie amorcent le processus de la réinsertion sociale, traditionnelle chasse gardée du Centre des services sociaux (CSS), qui se veut un ensemble d'interventions destinées à aider un jeune à surmonter les difficultés du retour dans la société au terme de son séjour en institution, et l'aider, aussi, à s'intégrer à sa famille, à une famille d'accueil, au milieu scolaire, au monde des loisirs et/ou au marché du travail.

C'est une phase transitoire qui a toujours fait défaut jusqu'à maintenant. On constate même qu'un bon nombre de jeunes placés à l'Institut n'avaient pas nécessairement besoin d'un programme de rééducation mais uniquement de support-motivation dans le milieu naturel pour surmonter leurs difficultés.

Il faut cesser de placer le jeune mésadapté dans

une institution puis, soudainement le plonger sans transition dans le milieu criminogène ou désorganisé où il a acquis son comportement anti-social.

Chaque année, de dix à douze garçons quittent l'Institut pour retourner dans leur milieu, après avoir été évalués, rééduqués etc., durant leur plan de traitement. Et pendant ces deux à trois années en institution, le milieu familial dont on les a extraits n'est pas suivi et supervisé pour préparer leur retour, de telle sorte que leur séjour est nécessairement prolongé. Plusieurs reviennent quelques années après leur sortie, faute de supervision extérieure; ce fut le cas pour quatre jeunes en 1976.

Cette action suppose donc un appui à la famille et au garçon de retour auprès d'elle. Le praticien social continuera à intervenir au niveau des troubles conjugaux, des relations parents-enfants. L'éducateur aura comme cible d'intervention: l'enfant dans le milieu, la tâche d'éducation face à laquelle plusieurs parents se sentent démunis.

Ces interventions externes marquent le début réel du lien avec la population et une amorce d'affiliation avec les organismes régionaux. Par cette action, également, on commence à se limiter exclusivement aux cas de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, car il est impossible d'aller offrir les services mentionnés à une famille extérieure à la région.

C'est une amorce également complémentaire au

prochain service de rééducation en milieu ouvert, autrement dit, l'assistance aux parents ou la réadaptation communautaire pour les jeunes qui ne séjournent pas en institution.

Le plan de réinsertion commence à opérer dès l'entrée du jeune en centre d'accueil et représente l'objectif ultime de toute rééducation, dès lors que toutes les personnes impliquées voient le bien de l'enfant en premier lieu.

Graduellement, cette mesure fait la preuve de son efficacité et de sa rentabilité. Les organismes régionaux responsables du placement des jeunes en difficulté ont même fait appel à ce service en faveur de certains bénéficiaires dont l'internat de rééducation n'était pas jugé nécessaire. De septembre 1977 à juillet 78, 49 jeunes ont bénéficié de ce service de réinsertion sociale de La Chesnaie.

LIEN DEFINITIF AVEC LA POPULATION ET COMPLEMENTARITE REGIONALE

(1978-85)

L'éclatement de l'institution traditionnelle, la sortie des murs se feront graduellement et de plus en plus visibles. Comme mesure complémentaire de réinsertion sociale, il est nécessaire de situer une ressource intermédiaire entre la famille naturelle ou d'accueil et l'internat de rééducation.

A coup d'analyses et de réflexions répétées, on en arrive à formuler en 1978 un type d'hébergement unique, qui vise principalement à fournir un cadre de vie ressemblant le plus possible au cadre de vie normal d'un jeune en milieu naturel, tout en fournissant à celui-ci l'encadrement et la démarche clinique qui caractérisent le milieu institutionnel d'un centre d'accueil de réadaptation.

C'est ce dernier aspect de support professionnel supplémentaire qui rendra le foyer de groupe différent d'une famille d'accueil; en plus, il pourra accueillir cinq jeunes comparativement à un maximum possible de quatre pour cette dernière.

Le foyer de groupe est constitué d'un couple parental propriétaire d'une maison, dont un des deux conjoints est formé en éducation spécialisée ou en assistance sociale, et à qui l'Institut, en collaboration

avec le CSS, confie cinq jeunes mésadaptés socio-affectifs des deux sexes, entre neuf et dix-huit ans, soit pour dépannage, transition, observation et rééducation, dans le but de les retourner dans un milieu de vie adéquat, milieu qui, pour l'instant, ne comble pas les besoins spécifiques des jeunes, qui ont alors développé une difficulté d'adaptation les empêchant de fonctionner normalement. Ce malaise aura entraîné chez eux des problèmes d'alcool ou de drogue, d'identification sexuelle et d'intégration scolaire, provoquant souvent un retard dans leur développement intellectuel.

Ils proviennent de milieux familiaux en difficulté, sont souvent rejetés ou laissés à eux-mêmes, subissent la plupart du temps de mauvais traitements. Ils développent alors un agir anti-social, un manque de contrôle pulsionnel et des tendances extrêmes à l'inhibition. Ils ont tous une chose en commun, des besoins élémentaires physiques et/ou affectifs non comblés. Ce sont tous des carencés. Sous des apparences trompeuses de durs, d'indifférents ou, tout simplement, de déficients ou de marginaux, ces jeunes cachent une blessure affective intense, qui en fait des êtres ambivalents, déchirés, roués, désespérés et profondément dépressifs.

Ils pourront vivre en foyer de groupe pour autant qu'ils soient motivés à y être, qu'ils ne présentent pas de risque élevé de "dangerosité" sociale et qu'ils puissent profiter des ressources environnantes.

A la Recherche de l'autonomie

Cette formule leur permettra d'atteindre en six mois ou un an un équilibre, une autonomie de fonctionnement qui les rendront aptes à retourner dans leur famille naturelle ou à s'intégrer progressivement dans une famille d'accueil, un centre d'accueil, ou encore à s'assumer dans leurs propres ressources d'hébergement, comme chambre et pension, appartement, etc.

Pour apporter un support professionnel au couple parental, l'Institut fournit les services d'un éducateur spécialisé, à raison de 20 heures par semaine, et défraie les coûts du remplacement l'été pendant un mois. Le couple est lié à l'Institut par un contrat à l'intérieur duquel sont définis les rôles et obligations du centre d'accueil, du couple parental et de l'éducateur.

C'est ainsi que, le 31 mars 1978, est signée la première entente de location de biens et services conduisant à l'ouverture d'un premier foyer de groupe. Le district de Chibougamau-Chapais avait été placé en priorité par la Commission administrative régionale, en raison même de l'éloignement et du besoin urgent de ressources d'hébergement pour mésadaptés socio-affectifs dans cette communauté. En septembre de la même année, un deuxième s'ouvre à Roberval. Octobre, on implante le premier foyer de groupe au Saguenay, plus précisément dans le secteur Arvida. Janvier 79, Jonquière reçoit un deuxième foyer de groupe, cette

fois dans le secteur Kénogami. Mai 79, c'est à Alma qu'un cinquième est ouvert. En juin 81, on inaugure à Pointe-Bleue, toujours sous la responsabilité de l'Institut La Chesnaie inc., le premier foyer de groupe pour Amérindiens au Québec, aboutissement de trois années de démarches. En effet, c'est à partir du 11 mai 78 que le travail s'amorçait d'une façon sérieuse, suite à une résolution du Conseil de bande de Pointe-Bleue. Plusieurs intervenants furent impliqués, depuis le ministère des Affaires indiennes et le Conseil de Bande, jusqu'au Centre de Services sociaux et à la Commission administrative régionale en Mésadaptation sociale et Déficience mentale.

En mai 83, ce dernier foyer devra finalement mettre un terme à ses activités. Il semble que la formule proposée alors et qui était sensiblement la même que celle des autres foyers de groupe fut à l'origine de la faiblesse du taux de fréquentation des Amérindiens du secteur de Pointe-Bleue.

Bien que le personnel directement impliqué fût amérindien (couple parental, éducateurs), il ressort, après analyse, que de nombreux aspects culturels et socio-économiques typiques aux Amérindiens de la réserve de Pointe-Bleue n'avaient pas été pris en considération.

Kawishata

Face à ce problème, l'Institut la Chesnaie se remet au travail avec ses partenaires, et participe à cinq

rencontres, d'avril à septembre 83. Ce processus de réflexion aboutit à un programme spécifique pour une ressource d'hébergement à Pointe-Bleue, programme intitulé en langue montagnaise: Kawishata (maison où l'on aide).

Cependant, le rapatriement du droit des autochtones à s'administrer eux-mêmes dans le champ des services de santé et des services sociaux amène le Conseil de Bande, en avril 84, à changer l'orientation proposée et à prôner le retour à des familles d'accueil et de réadaptation. Le dossier demeure, néanmoins, ouvert.

En juillet 84, un foyer de groupe de Jonquière déménage à Chicoutimi et devient alors le premier à s'installer d'une façon définitive dans cette ville, après une tentative amorcée en janvier 81 et qui devait échouer quelques mois plus tard en raison de la démission du couple parental.

Donc, après six ans, l'Institut la Chesnaie s'est doté d'un réseau de cinq foyers de groupe dans toute la région Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, dans cinq municipalités différentes précisément. Ces six années ont vu l'émergence, depuis le dépôt du premier programme, d'une expertise particulière et d'une maturité d'intervention croissante.

Services internes

L'ouverture de l'unité de relance et d'interventions spécialisées "L'Entracte", le 1^{er} avril 1983, semble apporter au réseau de foyers de groupe un support supplémentaire d'interventions, qui favorise l'intégration harmonieuse de ce réseau à l'ensemble des autres services de l'Institut La Chesnaie.

Le travail de réadaptation des différents paliers de services devient davantage complémentaire et mieux agencé, selon un système de motivation pour le jeune et d'ajustement rapide à ses problèmes.

Il est maintenant possible de récupérer un jeune en situation de crise, en utilisant l'internat pour un maximum de trente jours afin de lui faire vivre une expérience spécifique qu'il serait impossible d'envisager en foyer de groupe et, si nécessaire par la suite, de le réorienter vers une autre ressource.

Les échanges entre les différents services de l'Institut s'accroissent de jour en jour, de sorte qu'une véritable vocation a été développée par le réseau des foyers de groupe dans le dépistage des jeunes nécessitant des ressources spécialisées à l'internat, et afférant à la déficience légère, aux incidences psychiatriques, à la délinquance grave ou encore à la toxicomanie. Un rôle de transition également s'accroît par eux, en regard de la réinsertion de jeunes mésadaptés socio-affectifs qui sont passés par l'internat de centres d'accueil. Cet avènement

de "l'Entracte" nécessite l'élargissement de la mixité à l'ensemble des services internes, un autre rôle régional dévolu à l'Institut La Chesnaie par le Commission administrative. Un projet, donc, de transformations physiques en attente d'autorisations définitives.

Aujourd'hui, on ne compte plus que trois unités à l'interne dont deux dispensant des services mixtes. Si l'on retourne à janvier 79, on n'en voit que deux: l'une de réadaptation à court et moyen terme, "L'Etape", au service de la clientèle régulière démontrant un léger retard intellectuel et troubles majeurs du comportement (cette unité dessert uniquement la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean) l'autre de transition "Le Centre d'accueil jeannois", unité semi-sécuritaire, qui accueille des jeunes délinquants de treize à dix-huit ans de la région et, lorsqu'il y a des places disponibles, de l'est de la Province.

Fin du «Jeannois»

"Le Jeannois" cessera d'opérer le 3 janvier 82 pour mettre ainsi fin au dédoublement de services avec l'Institut St-Georges; on continuera, toutefois, de maintenir un service d'urgence d'hébergement sécuritaire de 48 heures et moins pour garçons et filles.

La détention sécuritaire au niveau régional avait été placée en 1977-78 sous la responsabilité de St-Georges mais souvenons-nous que les cas complexes à

déviation multiples devaient être en principe la responsabilité de La Chesnaie.

Depuis la fermeture du "Foyer" en 78, ces cas particuliers revenaient régulièrement et suscitaient chaque fois un imbroglio régional, de telle sorte qu'on devait les faire traiter à l'extérieur de la région. Ils représentaient le dernier accroc à l'auto-suffisance régionale.

A chacun sa déficience

Comme Le Jeannois était occupé de plus en plus par des jeunes de l'étranger, St-Georges monopolisait depuis 1980 les pré-délinquants et délinquants de la région, et comme le fonctionnement semi-sécuritaire du premier l'habilitait à accueillir cette clientèle présentant une certaine "dangerosité", une ordonnance d'hébergement amena chez nous, un jour, un certain jeune affligé de véritables problèmes de déviations multiples, mais trop perturbé à l'époque pour La Chesnaie et St-Georges; cependant, il n'était pas suffisamment retardé psychologique ni non plus handicapé physique pour la Villa des Lys d'Alma et le Centre d'Entraînement à la Vie de Chicoutimi (C.E.V.), ni assez lourd non plus pour l'Institut Roland-Saucier de Chicoutimi-Nord lequel se spécialise dans les soins psychiatriques à court terme, ni pour le Centre psychiatrique de Roberval, en plus d'être trop vieux et trop lourd pour les Centres familiaux de Chicoutimi. Comme on le voit ici, chaque centre d'accueil s'est spécialisé dans une seule déviation mais non dans des déviations multiples.

La Cour supérieure est amenée à éclaircir l'imbroglio. Le jeune n'a pas de parents et ne peut être admis, à cause de son état, dans une famille d'accueil ni dans un foyer de groupe. Pour des fins de complémentarité et d'auto-suffisance régionale, La Chesnaie décide de développer une ressource pour accueillir ce cas et d'autres aussi complexes. Au lendemain de la fermeture du Jeannois, la nouvelle unité "Le Bosquet" est ouverte. N'était-ce pas là un des buts visés par l'expérience de l'externat: faire de la place en interne pour des cas plus lourds?

L'objectif est de créer dans cette unité un milieu thérapeutique propice à la réadaptation progressive d'un groupe de jeunes, au maximum neuf (9), qui présentent des troubles graves de comportement, des déviations multiples associables à des carences affectives graves et/ou des pré-psychoses.

On vise toujours la normalisation sociale permettant au jeune de se construire une personnalité suffisamment cohérente et harmonieuse pour échapper à l'hospitalisation permanente. Pour les situations de crise, on s'est assuré par le biais d'une entente avec le Centre psychiatrique de Roberval, le concours d'un service d'urgence de soins infirmiers. La Chesnaie dispose déjà d'un service santé à demi-temps, en vertu d'un accord avec le Département de santé communautaire de l'Hôtel-Dieu de Roberval.

Par la suite, les cas admis au Bosquet deviendront moins complexes, voisins même de la déficience légère.



Les pavillons L'Etape, L'Entracte et le Bosquet

Améliorer les moyens des jeunes pour les harmoniser avec la société, c'est aussi un objectif du Service de resocialisation en milieu ouvert, là où sera suivi le plus fort pourcentage de bénéficiaires mobilisant le tiers du personnel éducateur.

Le milieu ouvert

La nouvelle orientation de l'Institut, issue de à la révolution mise en branle en 1976 par le rapport Batshaw, atteindra véritablement avec ce service toute l'ampleur recherchée: s'ouvrir davantage à la société, tout en offrant de nouveaux services au niveau de la jeunesse en difficulté.

Partant du principe voulant que l'enfant ait le droit de vivre dans son milieu naturel ou dans un milieu s'y rapprochant le plus, la rééducation en milieu ouvert vient remarquablement harmoniser son action avec celle de la réinsertion sociale; la qualité de dépistage et de prévention pour les foyers de groupe a pour effet de diminuer le nombre éventuel de bénéficiaires internes.

En septembre 1978, à la suite d'une décision conjointe du Centre de Services sociaux Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau et de l'Institut La Chesnaie inc. de Roberval, le Service de resocialisation en milieu ouvert est mis sur pied afin que, praticiens sociaux et éducateurs agissent auprès des jeunes qui commencent à poser des problèmes de comportement dans leurs propres familles.

Cette nouvelle approche, d'inspiration française, permet de prévenir que le jeune ne devienne un véritable délinquant et favorise une amélioration qui lui vaut, dans la plupart des cas, de demeurer dans son propre milieu. Une formule qui se préoccupe ainsi de la mésadaptation socio-affective des jeunes. L'éducateur aide le jeune à se confier, lui fait accepter d'abord sa situation de rejet, de problèmes affectifs, de délits. Par le biais des diverses étapes de resocialisation, il lui accorde du temps d'acclimatation et un support adéquat qui lui fourniront l'occasion de reprendre confiance en ses moyens et capacités, de se mieux connaître, et lui feront découvrir peu à peu de nouvelles sources de motivation pour s'intégrer de façon autonome à

l'intérieur de sa communauté réelle et non-idéalisée, pour laquelle il développera un sentiment d'appartenance; par des essais, ensuite, il utilisera pour le jeune une approche différente, riche d'une nouvelle personnalité, théoriquement plus équilibrée, plus harmonieuse, plus tolérante vis-à-vis la non-satisfaction de besoins et plaisirs immédiats mais entraînée à des substitutions.

Cette formule permet d'impliquer davantage les parents et les jeunes dans les diverses étapes de travail, puisque l'on considère maintenant que la réadaptation ne peut se faire sans la collaboration du milieu environnant: familial, scolaire, etc.

Selon la Loi sur les Services de santé et les Services sociaux ou la Loi sur la Protection de la jeunesse, l'enfant est confié au Centre des services sociaux. Par la suite, le CSS fait appel aux services du centre d'accueil en milieu ouvert, si nécessaire.

Il s'ensuit que la tâche de l'éducateur en est également une d'organisation et de support dans l'exécution des mesures réparatrices prévues par la Loi 24.

Par un contrat de service liant les deux organismes, l'Institut La Chesnaie s'engage à fournir les services de huit éducateurs en milieu ouvert pour oeuvrer dans les points de services du CSS. La répartition est la suivante: un à Chibougamau, un à Dolbeau, un à Roberval, deux à Alma, deux à Jonquière et un à Chicoutimi.

Relevant, au plan professionnel, du Centre d'accueil, l'éducateur qui oeuvre à l'intérieur du CSS demeure l'employé du premier. Son horaire de travail est soumis aux mêmes conditions que celui des employés du Centre d'accueil. Le CSS, de son côté, s'engage à fournir un rapport d'évaluation et à mettre à la disposition de l'éducateur l'équipement nécessaire pour effectuer son travail.

Un comité conjoint a pour mandat d'assurer un rôle de consultation dans les domaines tels que, programmes d'intervention, répartition du personnel, priorité de clientèle, etc.

Fin 78, trente bénéficiaires, déjà, reçoivent de l'aide des éducateurs en milieu ouvert. Aujourd'hui, ceux-ci interviennent spécifiquement dans les mesures de rechange et d'appartement supervisé au profit du milieu ouvert et communautaire; ils travaillent auprès de mésadaptés socio-affectifs de douze à vingt et un ans, signalés par les organismes de la communauté tels le CSS, les CLSC, les écoles, clubs sociaux, etc...

Tout ce renouveau représente donc une vaste entreprise d'ouverture à la société, prudente au départ, maintenant épanouie, dont les diverses facettes se complètent remarquablement bien et assurent déjà à l'Institut La Chesnaie une solide expertise.

Avec sa capacité de traiter annuellement 24 jeunes dans ses services internes, 25 en semi-internat et

136 dans ses services externes, l'institution accommode environ 400 bénéficiaires par année; le même bénéficiaire peut, dans son évolution, représenter consécutivement plusieurs inscriptions à travers les différents programmes de réadaptation .

Des efforts ont été déployés récemment pour mesurer l'efficacité de ces programmes et, du même coup, permettre un suivi des bénéficiaires, travail de défrichage ardu et audacieux, compte tenu du peu de méthodes existantes, du genre de clientèle, de sa mobilité.

L'Institut la Chesnaie a relevé le défi du renouveau avec énergie, en faisant oeuvre de pionnier, de concert avec d'autres centres d'accueil de la Province.

Et tout ça dans un contexte budgétaire difficile, mieux équilibré aujourd'hui. Les statistiques d'occupation ont une utilité de planification et de comparaison plus précieuse maintenant que jadis, alors que le per diem déterminait presque à lui seul le budget de fonctionnement.

Le transfert des services internes en externes a été effectué avec à peu près le même budget, qui se situe ces dernières années dans les deux millions, montant alloué presque en totalité par le CRSSS. La Chesnaie se classe à ce point de vue au milieu des sept centres d'accueil de la région, incluant CEDAP et CENTRART, ateliers de

travail pour handicapés physiques et mentaux.

Les salaires, avantages sociaux et parts d'employeur accaparent presque 75% de ce budget, qui notamment, permet aux 23 éducateurs, aux 8 cadres et responsables, aux 15 employés de soutien, à la psychologue, à l'infirmière et à l'animateur de pastoral de dispenser leurs services à tous ces jeunes en difficulté. Il faut ajouter l'apport essentiel des cinq couples parentaux liés par contrats de services.

Près de 500 travailleurs auront exercé leur tâche au cours de ces 25 années de La Chesnaie, pour assurer l'hébergement et la rééducation d'au moins 2 300 bénéficiaires.

La sortie des murs ne s'est pas faite non plus sans pertes; il a fallu se résigner à mettre à pied quelques membres du personnel de soutien, suite à la transformation des services internes en ressources alternatives.

Ces bâtisses vides représentent aujourd'hui un autre casse-tête, en partie résolu, par la location des édifices n^{os} 1,2,7 et, à temps complet, de l'auditorium.

Le plus important locataire, depuis quelques années, occupe l'édifice no 2, appelé, pour les besoins de la cause "Pavillon de l'Espoir" par le ministère de la justice, qui l'utilise comme lieu de transition et de réhabilitation des ex-détenus. La Corporation du service aux handicapés est, elle aussi, locataire.

L'édifice n° 7 est utilisé comme atelier protégé par le Centre psychiatrique de Roberval. Mentionnons aussi, comme locataires, l'Institut de revalorisation humaine, la CSN, les Alcooliques anonymes, les Rosicruciens etc.

Quant aux terrains, ils ont été, au cours des années, vendus ou loués pour fins résidentielles, commerciales, publiques, pour les loisirs, la production maraîchère, etc.

On serait peut-être tenté, sur ce dernier point, d'étiqueter ce complexe "éléphant blanc": une affirmation qui appelle des nuances, car il est difficile d'imaginer ce que le réseau pavillonnaire de l'Institut La Chesnaie serait devenu et aurait entraîné, si les constructions envisagées avec leurs fonctions spécifiques avaient pu voir le jour.

Dans cette perspective, l'Institut La Chesnaie serait un complexe certainement plus fonctionnel et plus adéquat. Qu'on songe au seul aspect de la formation des jeunes et du personnel. L'école polyvalente voisine, le cégep et autres institutions d'enseignement auraient-elles eu alors besoin d'être construites? En 1959, on était loin d'imaginer que les commissions scolaires régionales développeraient des classes spéciales pour inadaptés.

Pour répondre aux besoins de l'évolution des services et de la clientèle, les sept édifices existants ont subi régulièrement des transformations physiques, adaptation fonctionnelle qui aurait accompagné aussi bien les autres constructions projetées.

adaptation fonctionnelle qui aurait accompagné aussi bien les autres constructions projetées.

L'auto-suffisance régionale, qu'on a visée prioritairement ces dernières années, était déjà, en 1959, une des raisons de cette vaste planification du site des locaux à l'intérieur de Roberval, où l'éventail de clientèle qu'on envisageait d'aider se rapprochait de celui d'aujourd'hui au niveau de toute la région et de ses ressources.

À l'époque, tout se passait en internat et la vision d'un changement draconien d'orientation n'était certes pas présente, bien qu'on puisse faire des rapprochements avec l'expérience en milieu ouvert et avec ce projet pilote de 1959 expérimentant le voisinage des enfants normaux et déficients en vue d'une réadaptation plus rapide et plus économique.

Les premiers bâtisseurs n'avaient pas prévu non plus la rivalité régionale, aujourd'hui disparue heureusement, à force de compromis et de bonne volonté. Mais qu'on veuille bien reconnaître à l'Institut La Chesnaie sa dernière réussite en milieu semi-externe et externe, auprès de la société que ses travailleurs s'appliquent à desservir, épanouissement qui a valu à l'Institut La Chesnaie d'être consacré "l'établissement du mois" en mars 79 par la revue provinciale spécialisée "L'Accueil".

L'évolution fut constante, avec un souci méthodique de perfectionnement et une adaptation continuelle aux besoins de la société.

BIBLIOGRAPHIE

BOUCHARD, Nicol (DSP), Programme: la resocialisation en milieu ouvert, juillet 1982.

BOUCHARD, Nicol (DSP), Programme: la resocialisation en foyers de groupe, septembre 1984.

BRUNET, Jacques (DSP), Orientation 77.

CAUCHON, Clément, L'Institut La Chesnaie de Roberval: vers la réinsertion sociale et la rééducation en milieu ouvert, in Revue Accueil, mars 79.

DUCHESNE, Yvon, BLACKBURN, Marcel, Projet pilote de rééducation et de réinsertion sociale, juin 76.

GAGNON, Louis-Georges, ST-ONGE, Jacques, Relevé des anciens de La Chesnaie, juin 64-juin 67.

GAUTHIER, Yvon, Orientation 75.

Documents divers consultés:

Procès-verbaux des réunions des membres de la Corporation et du Conseil d'administration de l'Institut La Chesnaie inc.

Archives diverses de l'Institut La Chesnaie: livres de comptabilité, statistiques, coupures de presse plans, correspondance, etc...

**MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION 1985-1986**

**BERGERON ,Hermance-L.
BERGERON, Gilles, prés.
BERUBE, Ovila
CAUCHON, Clément, secr.
DORE-LAVOIE, Colette
FORTIN, Odette
GIRARD, Jean-Yves
GUY-HARVEY, Jeanne-Mance
LAVOIE, Lucette
MUNGER, Claude
NERON, Marcel, vice-prés.
PARENT, Paulette
PERRON, Réjean
TURCOTTE, Noël**

MEMBRES DE LA CORPORATION

1985-86

BERUBE Ovila
CAUCHON, Clément
DORE-LAVOIE, Colette
FORTIN, Bernard
GAGNON, Benoit
GIRARD, Jean-Yves
HAMEL, Gilles
LEBLANC, Marcel
NERON, Marcel
PARADIS, Yolande
PLANTE Dr Adrien
VEILLETTE, Armand-W.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Prénom	De	A
BELANGER	Germaine	1978	1981
BERGERON	Alice-Hermance	1982-	
BERGERON	Gilles	1983-	
BERGERON	Jean	1981	1983
BERUBE	Ovila	1973-	
BOILY	Andrée	1982	1983
BOILY	Grégoire	1975	
CAUCHON	Clément	1973-	
CHABOT	Marcel	1977	1981
DE LA			
BOISSIERE	Ghislain	1973	1985
DION	Bibiane	1979	1982
FORTIN	Danièle	1973	1977
FORTIN	Johanne	1983	
FORTIN	Odette	1984-	
GAGNON	Benoît	1973	
GAGNON	Gilbert	1976	1977
GARNEAU	Francoise	1978	1982
GAUDREULT	Maurice	1977	1983
GAUTHIER	Claudette	1978	1979
GIRARD	Jean-Yves	1980	1982
GIRARD	Jean-Yves	1984-	
GIRARD	Thérèse	1981	1983
GUAY	Gérard	1977	
HAMEL	Gilles	1976	1984
HARVEY	Jeanne-Mance	1983-	
HUDON	Donald	1973	1974
HUDON	Ghislain	1977	1979
JACQUES	Armand	1978	1984

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

Nom	Prénom	De	A
LABERGE	Pierre-Julien	1983	1985
LAFONTAINE	Jean-Guy	1978	1979
LAFRANCE	Ghislaine	1974	1975
LAJOIE	Camil	1984-	
LAMONTAGNE	Nicole	1974	1979
LAPIERRE	Gilles	1982	
LAVOIE	Lucette	1983-	
LEGAULT	René	1976	1977
LEMIRE	François	1978	
MALTAIS	Michel	1981	1983
MARTEL	Mme H.-P.	1974	1978
MORIN	Céline	1982	1985
MUNGER	Claude	1981-	
NERON	Marcel	1979-	
PARADIS	Yolande	1979	1981
PARENT	Mark	1975	1977
PARENT	Paulette	1985-	
PELLETIER	Paul-Emile	1973	1977
PERRON	Réjean	1983-	
PILOTE	Yvan	1979	1981
PRIVE	Mme Alfred	1978	1979
SASSEVILLE	Carol	1974	1975
SIMARD	Claude	1973	1974
TURCOTTE	Noël	1985-	
VAILLAN-			
COURT	Paul	1975	1977
VILLENEUVE	Noëlla	1973	1979

Recensement arrêté le 28 janvier 1986

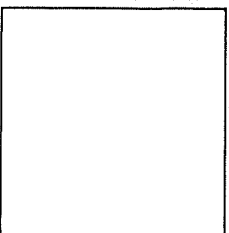
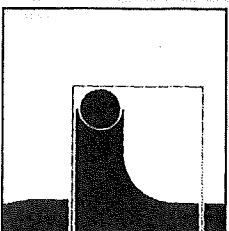
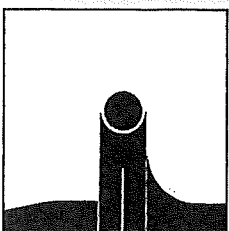
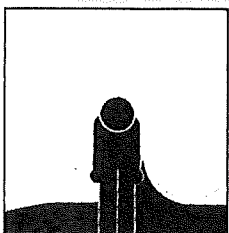
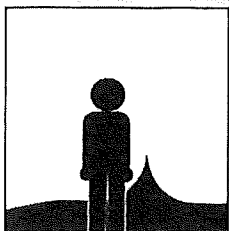
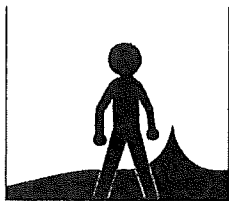
MEMBRES DE LA CORPORATION

Nom	Prénom	De	A
BEAUCHESNE	DR André	1958	1963
BEAULIEU	Léonide	1970	1982
BERUBE	Ovila	1971-	
DE LA			
BOISSIERE	Ghislain	1972	1985
CAUCHON	Clément	1964-	
COTE	Paul-Emile	1963	1970
DUFOUR	Roland Ptre	1958	1963
FORTIN	Bernard	1983-	
GAGNON	Benoît	1972-	
GAUDREAU	Denis	1963	1969
GAUDREAU	Gilles	1963	1970
GAUTHIER	Guy	1972	
GAUTHIER	Yvon	1973	1976
GENDRON	Laurent-Paul	1963	
GIRARD	Jean-Yves	1980-	
HAMEL	Gilles	1976-	
JACQUES	Armand	1976	1985
LAFONTAINE	Jean-Guy	1976	1980
LAVOIE	Colette	1985-	
LEBLANC	Marcel	1963-	
LEGAULT	René	1976	1978
NEPVEU	Louis	1971	1972
NERON	Marcel	1980-	
PAQUIN	Paul-A.	1963	1971
PARADIS	Yolande	1985-	
PARENT	Louis-Philippe	1963	1968
PLANTE	Dr Adrien	1963-	
RACINE	Me Grégoire	1963	1972
ST-ONGE	Jacques	1968	1971
SIMARD	Victor (ptre)	1963	
TREMBLAY	André	1971	1976
VALLIERE	Jean	1958	1963
WILSON-			
VEILLETTE	Armand	1968-	

Achevé d'imprimer
sur les presses

LES ÉDITIONS  POLYFORME
du lac-st-jean ltée québec inc.

Alma (Qué.)



L'INSTITUT LA CHESNAIE INC. de Rober-
val a ouvert ses portes en 1961. Depuis 25
ans, ce centre d'accueil et de réadaptation
pour la jeunesse oeuvre dans la région du
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau.

Ce livre retrace d'une façon très simple ses
difficiles débuts, sa progression continue et les
mille et une aventures qu'il lui a fallu vivre pour
réussir à se maintenir au service de la jeunesse,
et à demeurer un **centre ouvert sur la commu-
nauté régionale.**